

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 26 septembre 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

20 septembre 2011.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Florence HANFF -
Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO -
Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES -
M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA -
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THAR -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI -
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - M. Gilles KUNTZ -
M. Hakim SABRI.

Absents avant donné pouvoir :

M. Philippe de LONGEVIALLE donne pouvoir à Mme Marie-Claire NEPI de 17H10 à 21H23
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H10 à 19H32
Mme Monique VUAILLAT donne pouvoir à Mme Eliane BARACETTI de 17H10 à 21H23
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES de 17H10 à 21H23
M. Abderrahmane DJELLAL donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H10 à 21H23
Mme Sylvie DRULLION donne pouvoir à M. Jean-Michel DETROYAT de 17H10 à 21H23
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H10 à 21H23
M. Gildas LAERON donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H10 à 21H23
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H10 à 21H23
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H10 à 21H23.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 11 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (D 018) - RELATIONS INTERNATIONALES - Aide humanitaire d'urgence aux populations civiles sinistrées suite à la sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique.
Intervention(s): M. le Maire, Mme DABROWSKI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 20 000 € à l'association "Action Contre la Faim" au profit des populations civiles sinistrées, suite à la sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2 - (A 028) - DEPLACEMENTS - Pôle d'échanges multimodal de la Gare de Grenoble - Approbation du Protocole de financement, de la convention d'avant projet et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
Intervention(s): M. le Maire, M. CHIRON, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. LACHCAR, Mme CRIFO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les documents juridiques suivants permettant de mettre en œuvre ces décisions et d'engager les études d'avant projet :

- **un protocole d'accord sur le financement général de cette première phase 2017 selon la répartition arrêtée le 9 septembre,**
- **une convention confiant les études d'avant projet à Gares&Connexions,**
- **une convention confiant la maîtrise d'ouvrage du projet à Gares&Connexions.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces 3 documents.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (A 006) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Cœur de ville - Cœur d'agglomération - Accompagnement de la ligne E de tramway - Approbation du programme de travaux et validation du montant prévisionnel des travaux. Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre 10A201. Bilan sectoriel de la concertation au titre de l'article R300-1 (point 2) du code de l'urbanisme.
Intervention(s): M. le Maire, M. CHIRON, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-exposé ;**
- de valider le montant prévisionnel de travaux à 6 000 000 euros H.T.;**
- de poursuivre les études sur la base de ce programme de travaux ;**
- de prononcer la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre 10A201 à compter de la date de notification de cette résiliation ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les procédures nécessaires à la poursuite des études ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet ;**

- de prendre acte du bilan sectoriel de concertation ci-annexé ;
- de poursuivre la concertation pour les différentes phases du projet d'aménagement.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (A 025) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Cœur de ville - Cœur d'agglomération - Accompagnement de la ligne E du tramway. Approbation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL Isère Aménagement pour la réalisation de l'opération d'aménagement des contre-allées.
Intervention(s): M. le Maire, M. CHIRON, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, la somme de 309 811,84 € TTC à la SPL Isère Aménagement correspondant à la rémunération de ce contrat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Isère Aménagement.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (A 023) - DEPLACEMENTS - Ligne E du tramway - Contrat d'axe avec le SMTC - Convention d'application du contrat d'axe.
Intervention(s): M. le Maire, M. CHIRON, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'application du contrat d'axe telle que jointe en annexe à la délibération,
- d'autoriser M le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à cette convention,

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (A 026) - DEPLACEMENTS - Aménagement de l'A480 dans le cadre du plan de modernisation des itinéraires (PDMI) - Avis de la Ville de Grenoble sur les objectifs et les modalités de la concertation proposés par le Préfet de l'Isère
Intervention(s): M. CHIRON, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur les modalités de concertation proposées par le Préfet de l'Isère concernant le projet d'aménagement de l'A480,
- de rappeler au Préfet, les enjeux pour ce projet d'insertion urbaine de haute qualité et de protection des populations riveraines vis à vis de la pollution de proximité et du bruit, et le besoin de répondre en premier lieu aux besoins locaux de déplacements.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (A_013) - STATIONNEMENT - Autorisation de signature d'un contrat d'abonnement avec la société Europcar France sur le parc en enclos de la Gare
Intervention(s): M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat d'abonnement de la société Europcar France sur le parc en enclos de la Gare ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (A_014) - STATIONNEMENT - Remboursement de trop-perçu sur abonnement au parking Troubadours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder aux demandeurs le remboursement du trop-perçu des 5 dernières années, selon les modalités exposées dans la délibération, pour un montant total de 2014 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (A_009) - URBANISME GESTION FONCIERE - Projet de déchetterie Charvet - Projet de Ressourcerie - Autorisation donnée à Grenoble Alpes Métropole de mener les études nécessaires à la réalisation de ces projets.
Intervention(s): Mme MASSON, M. NOCODIE, Mme BON, M. SABRI, M. BACHIR-CHERIF, M. MOTTE, M. SIEBERT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de réalisation par Grenoble Alpes Métropole d'une nouvelle déchetterie sur les terrains dits ex Charvet, en remplacement de la déchetterie Jacquard qui n'est plus adaptée aux besoins actuels et futurs ;
- d'approuver les éléments de cadrage cités dans le présent programme ci-annexé et demande à Grenoble Alpes Métropole de veiller particulièrement au confort d'usage et à l'insertion urbaine et paysagère de la nouvelle déchetterie et d'associer la Ville de Grenoble et les ateliers Lion architecte en chef de la future ZAC Flaubert au choix du maître d'oeuvre et à toutes les phases du projet d'élaboration ;
- d'autoriser Grenoble Alpes Métropole à effectuer tous travaux préalables se rapportant aux projets de déchetterie et de ressourcerie (sondages de sols, relevés de terrain, ...), et de dépôt de demande d'autorisation administrative.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (A 018) - URBANISME REHABILITATION - Etude de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) du centre historique de Grenoble : validation du coût.

Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le coût arrêté de l'étude AVAP pour un montant de 44 162,30 € TTC,
- de confirmer la demande de subvention d'un montant de 22 000 € auprès de la DRAC Rhône-Alpes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 019) - URBANISME AMENAGEMENT - Cession de droits à construire par la SEM InnoVia et la SPLA SAGES - Accord de la ville de Grenoble.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder les droits à construire correspondants aux lots E1 et E2 de la ZAC Beauvert à la société Atelier Gröll au prix de 340 € HT le m² SHON en vue d'y réaliser un programme de logements en accession d'environ 4 200 m² SHON ;
- d'autoriser la SPLA SAGES à céder les droits à construire correspondants au lot C de la ZAC Beauvert à la société ARDISSA (groupe Brémoud) au prix de 340 € HT le m² SHON en vue d'y réaliser un programme de logements en accession dont 10 en accession sociale et d'environ 6 000 m² SHON ;
- d'autoriser la SPLA SAGES à céder les droits à construire sur le lot K de la ZAC de Bonne à la société VINCI Immobilier au prix de 250 € HT le m² SHON pour la réalisation d'un hôtel 4 étoiles sous l'enseigne OKKO Hôtels ;
- d'autoriser la SEM InnoVia Grenoble durablement à céder gratuitement à France Télécom, la parcelle AD 193 d'une surface de 66 m², située rue Horowitz dans le cadre d'un échange foncier.

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- Alinéa 3 du dispositif "Lot K de la ZAC de Bonne" :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté :

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (A 024) - _URBANISME AMENAGEMENT - EPFL- Cessions, acquisitions, gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFL-RG d'acquérir le bien situé 14 rue Dugesclin, cadastré DV 99 pour un montant de 290 000 € auprès de la Ville de Grenoble ;
- de demander à l'EPFL-RG d'acquérir le bien situé 10 rue Georges Sand, cadastré EL 23 pour un montant de 190 000 € auprès de la Ville de Grenoble ;
- de demander à l'EPFL-RG d'acquérir le bien situé 24 boulevard de l'Esplanade, cadastré AM 52 et 53 auprès de Monsieur BARBIER pour un montant de 68 244 € ;
- de demander à l'EPFL-RG de prolonger la durée de portage des biens suivants :
- Opération Flaubert jusqu'en 2013 :
- parcelle ER 17 (ex CASTANO) 19 rue des Alliés,
- parcelle EL 22 (ex REGAIRAZ GENIA) 8 rue Georges Sand,
- parcelle ER 104 (ex LARRIBE VILLARD) 3 rue Leconte de l'Isle,
- parcelle EM 132 (ex COSENTINO) 16 rue Louvois,
- parcelle EL 96 (ex Cie des Ferrailles /Patrimoine Metro) 15 rue Gustave Flaubert ;

Opération Flaubert jusqu'en 2012 :

- parcelle EL 154 (ex France Telecom1 /Patrimoine Metro) 4 rue Gustave Flaubert,
- parcelle EL 158 (ex France Telecom2 /Patrimoine Metro) 13 rue Gustave Flaubert,
- parcelle EL 135 (ex SCI Emile Zola /Patrimoine Metro) 14 rue Jacquard ;

Opération Esplanade jusqu'en 2013 :

- parcelle AL 15, 22, 20p (ex SCI DU GRAND 8) 6 boulevard de l'Esplanade ;

Opération Polygone scientifique / Vercors jusqu'en 2013 :

- parcelle IM 16 (ex YAO) 3 rue Eugène Boussant,
- parcelle IM 31 (ex GARNIER) 6 rue Eugène Boussant ;

Opération Mistral jusqu'en 2013 :

- parcelle HS 126/127/149 à 152 (ex SCI VAUCANSON) rue Anatole France ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (A 008) - _URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Monsieur Abdelbost Mourad et Madame Sarroub Malika, le box garage lot n° 1 136 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Gaussier Eric, le box garage lot n° 1 112 de la copropriété du --

- parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Quentin Philippe, le box garage lot n° 1 198 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Lloret Emile et Madame Femy Leone, les boxes garage lot n° 1 306 et n° 1 307 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 17 750 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Aubertein Jean-Paul, le box garage lot n° 1 093 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Perrin Jean-Marcel, le box garage lot n° 1 044 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Crozier Edouard le box garage lot n° 1 171 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Dime Ibrahima, le box garage lot n° 1 029 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € (notice 1) ;
- d'accorder à Madame Cao Thanh-Giang une indemnité d'opération de 1 375 € pour l'acquisition de son box lot n° 1 304 de la copropriété du parking silo 1 décidée lors du conseil municipal du 20 juin 2011 (notice 1), amenant le montant global de l'acquisition à 8 875 € ;
- d'acquérir auprès d'ACTIS la parcelle cadastrée section III n° 274, située 1 bis rue des Champs Elysées, au prix de 106 714,30 € TTC (notice 2) ;
- d'acquérir auprès de Madame Martine ANGEBAULT ou de ses ayants-droits la propriété bâtie cadastrée section HI n°9, située 131 bis, avenue Léon Blum, au prix de 385 000 € ; avec faculté de substitution au profit de l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise ;
- de prendre en charge les frais notariés et les frais liés au déménagement ;
- de céder en application de l'article L213-3 du Code de l'éducation un tènement de 1 020 m² sis rue André Argouges conformément à la notice 4 et au plan foncier ci-annexés ;
- de céder à la SEM InnoVia la parcelle cadastrée AD 168 située 70 bis rue des Martyrs au prix de 74 600 € HT (notice 5) ;
- d'acquérir à titre gratuit à la copropriété Le Poincaré la parcelle cadastrée section DW n° 19 d'une superficie globale de 90 m² et d'incorporer cette dernière au domaine public routier de la ville de Grenoble ;
- d'accepter la mise à disposition par la Métro de locaux au sein du bâtiment dénommé "Stationmobile", situé 15 boulevard Joseph Vallier, conformément aux clauses et conditions de la convention d'occupation temporaire du domaine public ci-annexée (notice 8) ;
- de consentir à l'association des entreprises du centre CEMOI une convention d'occupation portant sur mise à disposition et la gestion de la salle de réunion dudit centre (notice 7) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (A_005) - ENVIRONNEMENT - Réserve naturelle Régionale des Isles du Drac - Convention financière cadre entre le Syndicat Intercommunal de la Gresse du Drac et de leurs affluents (SIGREDA) et la ville de Grenoble pour le financement des actions d'investissement
Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière cadre entre le Syndicat Intercommunal de la Gresse du Drac et de leurs affluents (SIGREDA) et la ville de Grenoble pour le financement des actions d'investissement dans la Réserve naturelle Régionale des Isles du Drac

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (A_010) - ENVIRONNEMENT - Réserve Naturelle des Isles du DRAC - convention pour l'implantation de la signalétique avec le syndicat Intercommunal de la Gresse, du DRAC et de leurs affluents (SIGREDA) gestionnaire de la réserve
Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'implantation de la signalétique de la réserve naturelle du Drac Aval avec le syndicat Intercommunal de la Gresse, du DRAC et de leurs affluents (SIGREDA)

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (A_027) - DEPLACEMENTS - Promotion de l'Autopartage par souscription d'un abonnement collectif pour les agents de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif d'abonnement collectif à l'auto-partage pour les agents de la Ville dans le cadre de la démarche éco-agent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (A_017) - DOMAINE PUBLIC - Mise en gratuité de l'ensemble du parc des sanitaires publics à entretien automatique.
Intervention(s): M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en gratuité de l'ensemble du parc des sanitaires publics à entretien automatique installés sur le domaine public de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.

Intervention(s): M. SABRI, Mme VINCENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.
- de verser aux associations citées ici les subventions suivantes:
- subvention de 62 500 euros pour l'association ODFI
- subvention de 19 200 euros pour l'association Vill9lasérie
- subvention de 1 000 euros pour l'association Centre Social Chorrier Berriat

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- L'alinéa 4 "subvention à l'association Vill9lasérie" :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 1 MoDem (M. GEMMANI) - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté :

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD, Mme CRIFO.

DELIBERATION N° 19 - (B 010) - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de partenariat entre la Ville et Gaz Electricité de Grenoble dans le cadre de l'organisation de cinéma de plein air au cours de l'été 2011 dans les quartiers de Grenoble

Intervention(s): M. THAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat avec GEG et de percevoir la somme de 3000 euros au titre de la participation de GEG sur les cinémas de plein air organisés à l'été 2011.

Délibération : Adoptée.

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (Mme DESLATTES) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 20 - (B 013) - POLITIQUE DE LA VILLE - Adhésion de la Ville de Grenoble au réseau du Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence (COFRACIR)

Intervention(s): Mme MASSON, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau du Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence selon les projets de statuts joints
- de verser une cotisation annuelle d'adhésion de 1 566 €,

- de désigner M. Michel DESTOT, Maire, représentant du Conseil Municipal en charge de suivre l'activité du réseau :

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (B 004) - ACTION SOCIALE - Avenants avec des associations intervenant dans le domaine social : AUESC Bajatière et Point d'Eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement de 50 000 € à l'AUESC Bajatière.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre Point d'Eau et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser le versement de 1 000€ à l'association Point d'Eau.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, M. NOBLECOURT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (B 003) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association d'entraide familiale (AEF)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 d'un montant de 36 000€,

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire pour 2011 à hauteur de 16 000€,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (B 006) - SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Isère Gérologie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, ci jointe, entre la ville de Grenoble et l'association Isère Gérologie;

- de soutenir le colloque " Première journée de gérontopsychiatrie grenobloise";

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (B 011) - SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées entre la Ville et des associations grenobloises menant des actions de santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- 27 500 euros au Mouvement Français pour la Planning Familial
- 2 900 euros à l'ODTI
- 2 000 euros à la MJC Prémol

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD, Mme DIENG, Mme VINCENT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 25 - (C 005) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement public administratif Régie Chauffage Ciel - Comptes financiers et rapport d'activité 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R 2221-60 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article 39 des statuts, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de la Régie Chauffage Ciel pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (C 006) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (C 027) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble - MC2 : Rapport d'activité et compte financier 2010.

Intervention(s): Mme MONERY, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme CRIFO, Mme BARACIETTI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application des articles R.1431-18 et R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble - MC2 pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Présentation du projet de mise en accessibilité - réhabilitation de l'Orangerie (expositions).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à l'opération de travaux de rénovation - mise en accessibilité de l'Orangerie du Muséum situé au Jardin des plantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution du Grand Prix de la ville de Grenoble accordé au lauréat 2011 du Festival du Film Court en plein air de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un montant de 2 300 € au lauréat du grand Prix de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions financières conclues entre la ville de Grenoble et les associations "ESPACE 600" et le "Centre Chorégraphique National de Grenoble"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les opérateurs œuvrant notamment dans le secteur culturel pour l'exercice 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 016) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants financiers mentionnés dans le tableau récapitulatif et précisant le montant de la subvention affectée.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M. BRON, Mme PLET, Mme DABROWSKI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (C 015) - EDUCATION - Convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Synergie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action de l'association Synergie par le versement d'une subvention pour l'année 2011 de 89 971 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 002) - EDUCATION - Convention générale d'objectifs avec l'association La BIFURK

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme VINCENT, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par Mme VINCENT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Un second amendement est présenté par M. KUNTZ, celui est repoussé :

Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs qui prévoit le versement d'une subvention complémentaire de 20 000€, laquelle vient s'ajouter à la subvention de 20 000€ dont le versement a été autorisé lors de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec effet au 1er janvier 2011, l'annexe concernant la mise à disposition de locaux, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (C 019) - EDUCATION - Convention entre le centre pilote "La main à la pâte" et les écoles et collège Lucie Aubrac de Grenoble.

Intervention(s): M. BRON, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. Jérôme SAFAR, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les termes de la convention ci-annexée du centre pilote La main à la pâte
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 014) - EDUCATION - Avenants à la convention d'objectifs et à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et la Maison de l'Enfance Teisseire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs ci-annexé avec la Maison de l'Enfance Teisseire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux ci-annexé avec a Maison de l'Enfance Teisseire.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES, M. DERBAL
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (C 013) - EDUCATION - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) de Seyssinet Pariset accueillant des enfants grenoblois - Année 2010/2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune de Seyssinet-Pariset, fixant la participation de la ville de Grenoble à 1 483.64 € au titre de l'année scolaire 2010-2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (C 012) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : renouvellement de la convention relative à l'accueil d'une classe externalisée d'hôpital de jour à l'école primaire Ferdinand Buisson

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe, relative au fonctionnement de cette classe pour l'année scolaire 2011-2012, renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée de 3 ans, sous réserve des mesures de carte scolaire qui pourraient affecter l'école.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 011) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Participation 2010/2011 des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions relatives à leur participation aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant dans une

CLIS des enfants originaires de ces communes, pour l'année scolaire 2010/2011, soit une participation de 1090 euros par enfant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (C 003) - EDUCATION - Périscolaire Municipal - Nouvelles activités en régie directe à l'école Ferdinand Buisson.
Intervention(s): Mme CADOUX, M. BRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise en place d'activités périscolaires en régie directe sur le site Ferdinand Buisson,
- d'adopter la grille tarifaire jointe en annexe.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (C 017) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Office Municipal des Sports et le Club d'Escrime Parmentier les avenants financiers indiquant les objets et les montants des subventions affectées pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (C 030) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2012 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à l'association Grenoble Volley Université Club (GVUC) sur crédits budgétaires 2012 et au titre de la saison sportive 2011-2012, une première subvention d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2011, soit 135 100 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (C 018) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2012 - Association Grenoble Foot 38

Intervention(s): M. BERTRAND, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. PILAUD, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à l'association Grenoble Foot 38 sur crédits budgétaires 2012 et au titre de la saison 2011-2012, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2011, soit 452 800 €.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (C 026) - SPORT - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Réhabilitation du centre sportif de la Rampe - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au groupement ATELIERS LION - INGEROP, le marché de maîtrise d'oeuvre n° H A 417, subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine n° 08 A 690 "Grenoble - Villeneuve / Village Olympique - Projet de renouvellement social et urbain", pour la maîtrise d'oeuvre de l'opération de réhabilitation du centre sportif de la Rampe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (C 028) - SPORT - Remise gracieuse de dette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de la créance due par Monsieur Pierrick CHRISTIENNE qui s'élève à 1 750 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (C 025) - MONTAGNE - Convention cadre régissant les relations entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble en matière d'information montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère régissant les relations en matière d'information montagne,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (C 020) - MONTAGNE - 13èmes rencontres du cinéma de montagne : signature de conventions de partenariat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et les partenaires (la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne, et les sociétés ABK Company, Allibert, Au Vieux Campeur, Banque Populaire des Alpes, Eider, Espace Montagne, Lafuma, Millet, Patagonia, Petzl, Polartec, Renault Auto Losange et Salewa France portant sur les modalités de partenariat pour les 13èmes Rencontres du cinéma de montagne,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CPER 2007-2013 - Volet Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante - Convention d'exécution opération PHELMA 2.

Intervention(s): Mme FIORASO, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'opération PHELMA 2,
- de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Minatec - Avenant pour la régularisation de la contribution financière

Intervention(s): Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de régler au Conseil Général de l'Isère, Maître d'Ouvrage, le solde de la participation de la Ville de Grenoble à l'opération Minatec à hauteur de 268 246 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Opération Campus Grenoble Université de l'Innovation. Convention d'exécution opération IBS2.

Intervention(s): Mme FIORASO, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'exécution de l'opération IBS2,
- de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 50 - (D_007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Avenant au projet du pôle de compétitivité Fenerrdis : Reconception.
Intervention(s): Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant concernant la prolongation de la durée du projet Reconception jusqu'au 31 juillet 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (D_016) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Opération Campus Grenoble Université de l'Innovation. Convention d'exécution opération d'extension et de réhabilitation de l'IEP de Grenoble.
Intervention(s): Mme FIORASO, Mme DELBOS-CORFILED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans la convention ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'exécution du programme d'extension et de réhabilitation de l'IEP de Grenoble.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 52 - (D_008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au Salon de l'Immobilier d'Entreprise SIMI 2011.
Intervention(s): Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, la SEM Inovia, le Pays Voironnais et la communauté de communes du Grésivaudan.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (D_017) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme - Année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention qui arrête le principe d'une subvention à l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme. Le montant de cette subvention s'élève à la somme de 50 000 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, M. DERBAL, M. LACHICAR, Mme MONERY, Mme PLET, Mme SIMIAND - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 54 - (D_012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Subventions aux organisations syndicales locales - Informations relatives à l'utilisation des subventions versées en 2010 - Attribution de subventions au titre de l'année 2011.
Intervention(s): Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des rapports ci-annexés relatifs à l'utilisation par les organisations syndicales des subventions octroyées par la Ville en 2010 ;

- d'accorder aux organismes syndicaux, au titre de l'année 2011, les subventions suivantes :

- Union Locale CGT : 19 100 €
- Union locale CFDT : 15 890 €
- Union locale des syndicats Force Ouvrière : 8 590 €
- Union locale CFE-CGC : 5 260 €
- Union départementale UNSA Isère : 4 740 €
- Fédération syndicale unitaire (FSU) : 3 700 €

- ses montants étant intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (D_020) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble : versement d'une participation financière au titre de l'année 2011.
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme FIORASO, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une participation de 70 333 euros correspondant au montant calculé de la contrainte particulière de fonctionnement imposée par des exigences de service public,

- de retirer la délibération n°48 D006 votée par le conseil municipal dans sa séance du 20 juin 2011.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 56 - (D_013) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Avenant à la convention d'objectifs 2009-2011 relative au projet d'expérimentation d'une monnaie solidaire SOL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir la mise en oeuvre du projet de monnaie SOL porté par l'association Sol Alpin, sur le territoire du projet ;

- d'accorder à l'association Sol Alpin une subvention d'un montant de 7 500 €, au titre de l'année 2011, pour la mise en oeuvre de ce projet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2009-2011 d'expérimentation de la monnaie SOL.

Délibération : Adoptée.

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour le reste.**

DELIBERATION N° 57 - (D 006) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Forum pour l'Emploi 2011 : convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, et Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat entre la ville de Grenoble, Pôle Emploi, concernant le Forum pour l'Emploi 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (D 014) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'année 2010.
Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.

Ce rapport n'ayant pas donné lieu à une procédure de vote, il sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2011.

DELIBERATION N° 59 - (D 015) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2010.
Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.

Ce rapport n'ayant pas donné lieu à une procédure de vote, il sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2011.

DELIBERATION N° 60 - (D 003) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant n° 1 à la convention signée avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) pour le projet de coopération "La ceinture verte de Ouagadougou, la métropole durable pour tous".
Intervention(s): M. KUNTZ, M. DE FROYAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'ENSAG l'avenant n° 1 à la convention signée le 4 avril 2010, allouant une subvention d'un montant de 15 000 €, pour la mise en oeuvre du projet de revalorisation de la ceinture verte de Ouagadougou au titre de l'année 2011.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (E 007) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants
Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose.

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions

- | | |
|--|--------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 12 Septembre 2011, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 13 Septembre 2011 |
| - Solidarité | 14 Septembre 2011, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 14 Septembre 2011, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 15 Septembre 2011, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES	3 000,00
OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE)	4 200,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT J-C GALLOTTA - GRPE EMILE DUBOIS	13 100,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	10 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	800,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	24 540,00
CAP BERRIAT	12 000,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	1 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	5 820,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	26 113,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	6 000,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	3 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 750,00
LA CORDEE	51 909,00
LE PLATEAU	29 474,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 750,00
MAISON DES HABITANTS	46 778,00
ME BACHELARD	28 435,00
ME CLOS D'OR	45 493,00
ME PREMOL	25 253,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	53 339,00
MJC ALLOBROGES	20 295,00
MJC ANATOLE FRANCE	16 833,00
MJC EAUX CLAIRES	34 048,00
MJC LUCIE AUBRAC	25 586,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	29 007,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	14 844,00
MJC PARMENTIER	48 860,00
MJC PREMOL	3 564,00
MPT SAINT LAURENT	40 985,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
RUE(S) DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE	1 500,00
SOS RACISME GRENOBLE	1 000,00
SYNERGIE CHANTIERS A.I	89 971,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	2 250,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	11 900,00
LES MONKEY	750,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	35 000,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE	10 000,00
LA BIFURK	20 000,00

COMMISSION Solidarité

AFRRA/ ASS FRANC. DES FIBROMYALGIQUES REGION RHONE-ALPES	2 000,00
ARIST - ASS. RECHERCHE PR INSERTION SOCIALE DES TRISOMIQUES	1 600,00
COMPAGNIE COLETTE PRIOU-IMAGIN'	2 000,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE (SERVICE DOCUMENT. CONJUGALE)	3 000,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	500,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD)	2 500,00
INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE L'ISERE (ASS DEPARTEMENTALE)	1 500,00
LOCOMOTIVE ASS	1 200,00
MEDECINS DE GARDE DE GRENOBLE - AM2G	2 000,00
MJC PREMOL	2 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	2 900,00
PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE)	27 500,00
RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUICIDE	1 500,00
SCLEROSES EN PLAQUES RHONE-ALPES ASS	1 000,00
SOHDEV/SANTE ORALE. HANDICAP, DÉPENDANCE ET VULNERABILITE	1 000,00
TERRE DE SIENNE	4 000,00
VIVRE SANS ALCOOL ISERE - ACCOMPAGNEMENT À LA GUERISON...	500,00
ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISERE	14 100,00
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	10 000,00
RELAIS OZANAM	5 000,00
ADFI/DEFENSE FAMILLES & INDIVIDU VICTIMES DERIVES SECTAIRES	500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 000,00
ECOLE DE LA PAIX	5 000,00
L'ES AMOUREUX DE LA PLACE DE METZ	500,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	62 500,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	3 600,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES	1 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE. LIBERATION	500,00
VILL9LASERIE	19 200,00
ANCIENS DES COMITES D'ETABLISSEMENTS DE L'ISERE - ADACI	400,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	50 000,00
CUISINE AMITIE	400,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (ASS)	36 000,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	800,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	3 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	18 000,00
LES GENTIANES	400,00
LES MENESTRELS	6 300,00
LEV TOV	400,00
POINT D'EAU	1 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	388,18

COMMISSION Vie urbaine & Développement Durable

MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE 2 000,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

ACROE - ASS. PR CREATION ET RECHERCHE SUR OUTILS EXPRESSION	1 500,00
ACTION CONTRE LA FAIM	20 000,00
AMICALE FRANCE ISERE LIBAN - AFIL	200,00
AMITIE PAYS BALTES	1 700,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	5 400,00
ECOLE DE LA PAIX	2 700,00
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE	15 200,00
ENFANTS DU TAMIL NADU	700,00
INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES	1 500,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	2 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	3 000,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	4 000,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	700,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	1 000,00
FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU)	3 700,00
GESTION DE LA MAISON DU TOURISME	50 000,00
LAFAYETTE DEVELOPPEMENT	8 200,00
MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (SECTION ISERE)	1 000,00
RETRAITES DE L'ARTISANAT DE L'ISERE/FENARA 38	800,00
SOL ALPIN	7 500,00
SOLI'GREN	10 000,00
TENERRDIS (TECHN ENERGIES NOUVELLES R-A DROME ISERE SAVOIE)	2 000,00
TRAVAIL ET PARTAGE ASS	3 000,00
UNION DEPARTEMENTALE UNSA ISERE	4 740,00
UNION LOCALE CFDT	15 890,00
UNION LOCALE CFE CGC	5 260,00
UNION LOCALE CGT	19 100,00
UNION LOCALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE	8 590,00

TOTAL ARTICLE 1 302 715,18

TOTAL BUDGET 1 302 715,18

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION ECONOMIE, UNIVERSITE, RECHERCHE, INSERTION, RI

C.M. du 11 juillet 2011

Il a été affecté une subvention de 50 000 €
à l'association **GESTION DE LA MAISON DU TOURISME**

Cette subvention a été retiré en séance.

Il convient donc d'annuler le montant inscrit sur la délibération du C.M du 11/07/2011.

COMMISSION CULTURE, SPORTS, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 23 mai 2011

Il a été affecté une subvention de 750 €
à l'association **LE BOXING CLUB VILLENEUVE**, pour la location de matériel, pour
l'organisation d'un gala au printemps.

La manifestation a été annulée.

Il convient donc d'annuler le montant inscrit sur la délibération du C.M. du 23/05/2011.

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 23 mai 2011 et du 11 juillet 2011

Il a été affecté 2 subventions de 20 000 € et 9 000 €
à l'association **POINT D'EAU**

Ces 2 subventions correspondaient aux crédits 2010 et ont été ré-instruites par erreur.
En effet une subvention de 29000 € a déjà été instruite au C.M. du 20/12/10 – BP 2010.

Il convient donc d'annuler les montants inscrits sur les délibérations du C.M. du 23/05/2011 et du 11/07/2011.

C.M. du 21 février 2011

Il a été affecté une subvention de 2 879.00 €
à l'association COOP SCOL ANTHOARD BERRIAT ELEMENTAIRE

Cette subvention aurait dû être instruite au nom de SPORT USEP ANTHOARD 1.

Il convient donc de la modifier au nom de cette dernière.

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme
Pour le Maire.

l' Adjoint délégué,
J. SAFAR

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- OGEC INSTITUT BAYARD :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- VILL9LASERIE :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, Mme PLET, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme NECIB, Mme BARACETTI, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme MASSON, M. NOBLECOURT, M. LAERON, M. PILAUD, Mme NECIB, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. LACHCAR, M. BETTO, M. DJELLAL, Mme EL HADDAD - Pour : le reste

DELIBERATION N° 62 - (E_008) - FINANCES - Taxe sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur unique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,12 à compter du 1er janvier 2012.

- d'appliquer ce coefficient aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Grenoble.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 63 - (E_001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des travaux cités ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés 10A011 - 10A016 - 10A019 - 10A018 - 06A060 - 07A548 ;

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 11A273 - 11A274 - 11A275 - 11A276 - 11A277 -

11A279 - 11A280 - 11A281 - 11A283 - 11A284 - 11A285 - 11A288 - 11A468 - 11A428 - 10A626 - 11A050 - 11A261 - 11A262 - 11A263

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- RENOVIATION DES BATIMENTS ALPEXPO/ LOT 09 - ELECTRICITE

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 64 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Précisions sur deux emplois d'attaché territorial et deux emplois d'administrateur territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la possibilité de recruter un agent contractuel sur le poste d'attaché, chef du service de la prévention de la délinquance, en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26/01/1984 portant statut de la fonction publique territoriale et de fixer les niveaux de recrutement et de rémunération en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

- d'autoriser la possibilité de recruter un agent contractuel sur le poste d'attaché, directeur des relations internationales, en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26/01/1984 portant statut de la fonction publique territoriale et de fixer les niveaux de recrutement et de rémunération en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

- d'autoriser la possibilité de recruter un agent contractuel sur le poste d'administrateur, directeur des affaires culturelles, en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26/01/1984 portant statut de la fonction publique territoriales et de fixer les niveaux de recrutement et de rémunération en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

- d'autoriser la possibilité de recruter un agent contractuel sur le poste d'administrateur, directeur de la communication et de l'animation, en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26/01/1984 portant statut de la fonction publique territoriales et de fixer les niveaux de recrutement et de rémunération en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de la créance due par Madame Elisabeth PAQUET qui s'élève à 348,82 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 66 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- prend acte de la mise à disposition de Monsieur Fabrice LELONG auprès du centre musical Erik Satie de Saint-Martin d'Hères pour 8 heures par semaine, à compter du 1er octobre 2011 et jusqu'au 31 août 2012.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 67 - (E 006) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rendez-vous avec Georges-François HIRSCH, Directeur Général de la création artistique au Ministère de la Culture

- le 29 juin 2011 à Paris - E. BARACETTI

Rendez-vous à la Direction Nationale de contrôle de gestion de la LFP

- le 1er juillet 2011 à Paris - A. PILAUD

Rencontres organisées suite à l'Appel de Bobigny au titre du Réseau Français des Villes Educatrices

- le 7 juillet 2011 à Paris - P. BRON

Rencontre du réseau Culture des Villes Centre de Rhône-Alpes

- le 8 juillet 2011 à Roanne - E. BARACETTI

Rendez-vous avec M. Philippe VAN DE MAELE, Président de l'ADEME

- le 12 juillet 2011 à Paris - J. SAFAR

Comité de suivi national du dispositif des CUCS expérimentaux

- le 20 juillet 2011 à St Denis - J. SAFAR

Préparation de la prochaine fête "Chez toi chez nous", participation au Festival des arts de la rue

- du 20 au 23 juillet 2011 à Chalon sur Saône - M. VUAILLAT

Visite des Marchés d'Intérêts Nationaux de BORDEAUX et TOULOUSE

- les 27 et 28 juillet 2011 à Bordeaux et Toulouse - J. THIAI

Festival Berlioz

- le 24 août 2011 à La Côte St André - E. BARACETTI

Festival Berlioz, soirée du Conseil Général de l'Isère

- le 28 août 2011 à La Côte St André - E. BARACETTI

Séminaire prévention et sécurité organisé par la Ville d'Amiens
- les 30 et 31 août 2011 à Amiens - J. SAFAR

Rencontre avec le Directeur de l'Agence Régionale Santé Rhône-Alpes
- le 8 septembre 2011 à Lyon - P. VOIR

Commission Culture de l'Association des Maires de Grandes Villes de France
- le 8 septembre 2011 à Paris - E. BARACETTI

Mission de travail sur le projet de mise en place d'un service de cantine scolaire
- du 8 au 13 septembre 2011 à Ouagadougou - J. THIAI

Réunion du groupe thématique Jeunesse de Cités Unies France
- le 14 septembre 2011 à Paris - H. VINCENT

Université d'été du développement local organisée par l'Union Nationale des acteurs et structures du développement local
- du 14 au 16 septembre 2011 à Villers les Nancy - L. MASSON

Réunion de travail du Réseau Français des Villes Santé de l'organisation mondiale de la santé
- le 16 septembre 2011 à Paris - P. VOIR

Réunion du Comité Directeur du Réseau CoFraCiR (Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence)
- le 17 septembre 2011 à Creil - B. DIENG

Congrès de l'Union Internationale des Architectes sur le thème des "métamorphoses urbaines"
et présentation du projet de la Caserne de Bonne
- du 23 au 29 septembre 2011 à Tokyo - Ph DE LONGEVIALLE

1 - Séminaire de la Société Française de l'Évaluation sur le thème "Pour une culture de l'Évaluation"

2 - 11ème Conférence des Villes "Urgence économique et sociale"
- du 27 au 28 septembre 2011 à Paris - A. BLANC-TAILLEUR

11ème Conférence des Villes "Urgence économique et sociale"
- le 28 septembre 2011 à Paris - S. GEMMANI et B. DIENG

1 - Réunion du Groupe régional santé environnement Rhône-Alpes (GRSE)

2 - 51ème Congrès National des Centres de Santé
- les 29 et 30 septembre 2011 à Lyon et Paris - P. VOIR

Rencontres Nationales du Sport et des Collectivités
- du 12 au 14 octobre 2011 à St Omer - S. DRULLION

Intervention au module de formation "Action publique et territoire" dispensé aux élèves conservateurs territoriaux de bibliothèques
- le 18 octobre 2011 à Villeurbanne - E. BARACETTI

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 68 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs

Le groupe "UMP Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" et l'intergroupe "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) quittent la salle.

Vœu N° 69 - (G 002) - VOEU - relatif à la diminution de l'allocation au Programme européen d'aide aux plus démunis.

Intervention(s): Mme DESLATTES, M. VOIR, M. SAFAR, M. KUNTZ.

Le Conseil municipal demande au gouvernement et aux députés européens, représentants des citoyens français au sein de l'Union Européenne :

- de dénoncer fermement la diminution scandaleuse et irresponsable des aides allouées dans le cadre du programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis,
- de mettre en place un régime transitoire, étape permettant de maintenir l'aide alimentaire en 2012 et 2013,
- de soutenir les propositions des associations visant à sécuriser juridiquement l'existence de ce programme et de le pérenniser dans le cadre du futur budget communautaire 2014-2020.

Vœu : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H23

ANNEXE(S)

DEPLACEMENTS : Promotion de l'Autopartage par souscription d'un abonnement collectif pour les agents de la Ville de Grenoble**Monsieur Jacques CHIRON expose,**

Mesdames, Messieurs.

On considère actuellement que la mise en circulation d'une voiture partagée remplace plus de 8 voitures individuelles. La Ville de Grenoble a affirmé depuis plusieurs années son soutien au développement de l'autopartage sur son territoire afin d'encourager la démotorisation des ménages, de favoriser le désengorgement du centre ville et d'améliorer la qualité de l'air.

Le soutien de la Ville s'est jusqu'à présent concrétisé par l'autorisation pour l'installation de 38 véhicules d'autopartage sur voirie. Au delà de cette action, la SCIC Alpes AutoPartage propose d'expérimenter pendant 6 mois une formule collective d'accès au service d'autopartage pour l'ensemble des agents municipaux pour un montant total d'abonnement de 600 € par mois (contre 15€ par personne et par mois au tarif courant), les frais liés à l'usage du dispositif restant à la charge des agents.

Cette démarche expérimentale de promotion du dispositif autopartage auprès des agents municipaux s'inscrit dans la démarche Eco-agents et dans le plan d'action Grenoble Facteur 4 - action 21 "déplacements des agents municipaux». Elle devrait faciliter l'abandon des véhicules automobiles personnels pour les déplacements domicile-travail, en garantissant aux agents la possibilité de disposer, à proximité du lieu de travail, d'un véhicule pour réaliser un déplacement personnel (courses, loisirs ...) et de regagner ensuite leur domicile en transports collectifs.

Un bilan d'évaluation de l'autopartage sera présenté en Conseil municipal.

Les crédits correspondant à un premier abonnement de 6 mois à mettre en place dès octobre 2011 sont inscrits au chapitre 011 "charges à caractère général" - nature 6248 "transports de biens et collectifs divers" - fonction 928 "aménagement et services urbains, environnement" - sous fonction 824 "autres opérations d'aménagement urbain".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Vie Urbaine et Développement Durable du 15 septembre 2011

- Ressources du 14 septembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif d'abonnement collectif à l'auto-partage pour les agents de la Ville dans le cadre de la démarche éco-agent.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Jacques CHIRON

Affichée le :

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2011**

NOM ASSOCIATION	CONTENU AUX FINANCIER	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 1					
CNC CHEVRE BERRIAC	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES CNC CHEVRE BERRIAC	1 820		1 820 €
MJC PALMINTIER	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC PALMINTIER	2 277	1 000	3 277 €
			Sous total de :		48 800 €
SECTEUR 2					
MJC ALLOBRÉCHES	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC ALLOBRÉCHES	1 296	2 500	3 796 €
MJC AMBAGLIE	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC AMBAGLIE	1 344	11 700	13 044 €
MJC SAINT LAURENT	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC SAINT LAURENT	12 310	12 000	24 310 €
			Sous total de :		40 985 €
SECTEUR 3					
MJC LAUZEAU	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC LAUZEAU	1 371	5 500	6 871 €
MJC BACHILLARD	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC BACHILLARD	8 400	5 000	13 400 €
MJC ANATOLE France	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC ANATOLE France	3 183	11 600	14 783 €
MJC SAINT CLAIRS	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC SAINT CLAIRS	15 015	12 000	27 015 €
			Sous total de :		34 048 €
SECTEUR 4					
CLIF Centre Famille Enfants Familix	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES CLIF Centre Famille Enfants Familix	13 204	1 530	14 734 €
MJC CLONDOR	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC CLONDOR	10 085	2 510	12 595 €
MJC Louis ABERCANT	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC Louis ABERCANT	16 760	1 720	18 480 €
			Sous total de :		25 586 €
SECTEUR 5					
MJC BOJA TIÈRE	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC BOJA TIÈRE	12 520	1 300	13 820 €
MJC TEISSIER	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC TEISSIER	20 885	2 110	22 995 €
			Sous total de :		53 339 €
MJC MAISON POUR TOUS AUBAYE	X	ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DES PARENTS D'ELÈVES MJC MAISON POUR TOUS AUBAYE	5 000	1 700	6 700 €
			Sous total de :		29 097 €

**TABLERECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2011**

NOM ASSOCIATION	CONVENTION ASSOCIATIVE	PREVUE	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROFITS	TOTAL
SECTEUR 6						
MAISON DE HABITANTS	X	X	AV. Association 2011		400	
			M. P. Association 2011			14 500
			PROJ. HABITANTS (Société d'habitat participatif) - animation	18 000		
			M. P. Association 2011 - Achat de matériel informatique	12 268		
			PROJ. HABITANTS - Animation		1 870	
			Subtotal de :			46 778 €
M. P. PREMIER	X	X	PROJ. Association 2011		2 750	
			M. P. HABITANTS - Achat de matériel informatique	18 903		
			Subtotal de :			25 253 €
M. P. PREMIER	X	X	AV. Association 2011		1 225	
			PROJ. SP. HABITANTS - Animation communautaire		1 975	
			M. P. HABITANTS - Achat de matériel informatique	74		
			Subtotal de :			3 564 €
LA CORDELE	X	X	AV. Association 2011		1 400	
			PROJ. Association 2011		9 020	
			PROJ. PREMIER - Animation communautaire		1 825	
			M. P. HABITANTS - Animation communautaire	25 000		
			M. P. HABITANTS - Achat de matériel informatique	15 084		
			Subtotal de :			51 909 €
ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS						
CENTRE ADJOUVINOT DE GRENOBLE	X	X	M. P. Association 2011	1 000		1 000 €
FEDERATION SYNDICALE DES JAMILLUS UNIONS LOCALES GRENOBLE			M. P. Association 2011	6 000		6 000 €
ESPACE 600	X	X	M. P. Association 2011	3 000		3 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ESPERANTO			M. P. Association 2011	1 750		1 750 €
OSMOSE			M. P. Association 2011	1 750		1 750 €
REF. DE L'ENFANCE			PROJ. HABITANTS - Animation communautaire	4 000		4 000 €
SON RACISME GRENOBLE			M. P. Association 2011	1 500		1 500 €
ENERGIE HABITANTS AJ	X	X	AV. Association 2011	1 000		1 000 €
				89 947		89 947 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE						
CAPBLERIAZ		X	PROJ. HABITANTS - Animation communautaire	12 000		12 000 €
ABIA		X	M. P. Association 2011	800		800 €
			Subtotal de :			12 800 €
TOTAL				344 500 €	349 447 €	693 947 €

EDUCATION : Convention entre le centre pilote "La main à la pâte" et les écoles et collège Lucie Aubrac de Grenoble.

Monsieur Paul BRON expose,

Mesdames, Messieurs,

La réduction des inégalités d'accès aux apprentissages et l'ouverture à la culture et au monde constituent deux axes majeurs du projet éducatif de la ville de Grenoble.

En vertu de ces objectifs, et pour mieux valoriser les établissements du secteur, la ville de Grenoble, a souhaité depuis plusieurs années favoriser l'enseignement des sciences expérimentales et technologie dans les écoles et le collège de la Villeneuve.

Ainsi, dès l'année scolaire 2009/2010, la Ville a accompagné l'inspection académique, les écoles et le collège dans le projet sciences qui se développe dans ce "réseau ambition réussite" (RAR puis ECLAIR¹ à partir de la rentrée 2011-2012).

Une démarche de "centre associé au réseau des centres pilotes *La main à la pâte* s'est notamment mise en place au printemps 2010.

L'expérience étant validée après un an de fonctionnement, il s'agit aujourd'hui à travers cette convention de créer un centre pilote *La main à la pâte* de plein exercice

Ces centres se sont développés à l'initiative de l'Académie des Sciences dans le cadre des actions de soutien au plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école. Ils ont pour mission de développer des dispositifs originaux et innovants d'accompagnement de la rénovation de l'enseignement des sciences dans les écoles d'une zone géographique déterminée.

Dans les écoles de la Villeneuve et au collège Lucie Aubrac, le rôle du centre pilote *La main à la pâte* sera d'aider les professeurs à mettre en œuvre un enseignement des « sciences expérimentales et technologie » efficace fondé sur une démarche d'investigation maîtrisée, de renforcer les acquis des élèves dans les fondamentaux des mathématiques et des sciences à l'école primaire et de développer le goût des sciences et technologies à l'école et au collège.

Ces objectifs s'appuieront sur des actions diversifiées et convergentes telles que :

- Mettre en œuvre des actions de formation spécifiques pour les enseignants du collège et des écoles maternelles et élémentaires du secteur pour accompagner les actions annuelles.
- Poursuivre la liaison entre les écoles et le collège dans le domaine de l'enseignement des « sciences expérimentales et technologie » pour favoriser la continuité des apprentissages

¹ ECLAIR : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

- Équiper un espace « sciences » au collège susceptible d'accueillir des classes, des formations continues des professeurs et des opérations à destination des parents d'élèves liées à la culture scientifique et technique
- Constituer des malles pédagogiques thématiques, qui pourront être empruntées par les professeurs, avec du matériel et des séquences d'apprentissages sur des contenus scientifiques des programmes bien identifiés.
- Développer des actions de culture scientifique en dehors du temps scolaires : animations scientifiques pour les enfants et les parents les soirs, centre de vacances, conférences, débats, etc.

Cette convention multipartite, engage non seulement l'Inspection académique, le Rectorat et la ville de Grenoble, mais également de nombreux autres partenaires parmi lesquels l'Académie des sciences, l'Université Joseph Fourier ou encore le CCSII.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 13 septembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les termes de la convention ci-annexée du centre pilote La main à la pâte
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Paul BRON

Affichée le :



Activités périscolaires municipales Règles de fonctionnement

Responsabilité :

L'organisateur (la Ville de Grenoble) prend en charge les enfants dont l'inscription a été validée à la sortie de l'école.

La Ville se dégage de toute responsabilité d'encadrement des mineurs en dehors des heures d'activité prévues.

Lorsque l'enfant ne rentre pas seul, les parents ou personnes désignées doivent venir chercher l'enfant sur le lieu de pratique de l'activité.

Modalités d'inscriptions :

Les enfants ne peuvent être inscrits qu'une fois par semaine aux activités périscolaires.

Lors de l'inscription, deux choix sont formulés. Le référent périscolaire, après avis des enseignants et en fonction des places disponibles, constitue la liste des participants.

Les parents sont informés de ce choix de deux manières :

- Affichage de la liste des enfants retenus pour chacune des activités sur les portes de l'école

- Confirmation d'inscription distribuée à l'enfant par son enseignant.

Les inscriptions transmises au-delà de la date limite ne pourront pas être prises en compte.

Tarifification et facturation :

Tarifification :

La référence de tarifification est la grille des Projets Educatifs Locaux (PEL) appliquée sur l'ensemble des secteurs de la ville. Tarifs au quotient familial.

Toute activité commencée sera facturée aux familles pour l'intégralité du semestre.

En cas d'abandon en cours de cycle, une réduction partielle ou totale du montant pourra être appliquée sur présentation d'un certificat médical.

Accompagnement à la scolarité gratuit.

La grille tarifaire distingue deux tarifs :

- Le **tarif A** s'applique aux usagers suivants :
 - enfants habitant Grenoble ou dont l'un des parents habite Grenoble ;
 - enfants des agents de la Ville de Grenoble et du CCAS ;
 - familles dont l'un des enfants fait partie des classes à horaires aménagés situées dans un Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) ;
 - familles dont l'un des enfants se voit imposer la scolarisation dans une école

grenobloise par la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

- Le tarif B s'applique aux enfants des familles n'habitant pas Grenoble et ne remplissant pas les conditions du tarif A. Les prix sont majorés de 20 % par rapport au tarif A.

Pour la période de octobre 2011 à juin 2012, la facturation sera adressée aux familles à l'issue des inscriptions de la deuxième période d'activité selon le tarif semestriel suivant :

QF	Tarif A semestre en €	Tarif B semestre en €
< à 265	6,1	7,3
265 à 338	7,7	9,2
339 à 412	9,2	11,0
413 à 486	10,7	12,9
487 à 559	12,2	14,7
560 à 593	13,8	16,5
594 à 627	15,3	18,4
628 à 660	16,8	20,2
661 à 694	18,4	22,0
695 à 727	19,9	23,9
728 à 761	21,4	25,7
762 à 794	23,0	27,5
795 à 828	24,5	29,4
829 à 861	26,0	31,2
862 à 895	27,5	33,0
896 à 929	29,1	34,9
930 à 962	30,6	36,7
963 à 996	32,1	38,6
997 à 1029	33,7	40,4

QF	Tarif A semestre en €	Tarif B semestre en €
1030 à 1063	35,2	42,2
1064 à 1096	36,7	44,1
1097 à 1130	38,3	45,9
1131 à 1163	39,8	47,7
1164 à 1197	41,3	49,6
1198 à 1230	42,8	51,4
1231 à 1264	44,4	53,2
1265 à 1298	45,9	55,1
1299 à 1331	47,4	56,9
1332 à 1365	49,0	58,8
1366 à 1398	50,5	60,6
1399 à 1432	52,0	62,4
1433 à 1465	53,6	64,3
1466 à 1499	55,1	66,1
1500 à 1532	56,6	67,9
1533 à 1566	58,1	69,8
1567 à 1597	59,7	71,6
> à 1597	61,2	73,4

La facture sera adressée au redevable déclaré du foyer. Les activités périscolaires font l'objet d'une tarification forfaitaire (Aucune déduction ou remboursement).

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Les montants sont établis selon le quotient familial.

Toute demande de désistement devra être confirmée par écrit au moins une semaine avant le début de l'activité et ne sera effective qu'après validation par le service concerné.

Concernant la tarification, le quotient familial retenu sera celui enregistré lors de l'inscription.

**Avenant financier à la convention générale d'objectifs
(délibération n° 24-C017 - Conseil municipal du 20/04/2009)
signée le 14 mai 2009 entre la Ville de Grenoble
et l'Association Office Municipal des Sports**

Entre la Ville de Grenoble, représentée par son Maire, Monsieur Michel DESTOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2011,

et l'Association Office Municipal des Sports, dont le siège social est situé 3 passage du Palais de Justice - 38000 GRENOBLE, représentée par son Président, Monsieur Roger BARBERY dûment habilité,

PRÉAMBULE

Considérant la convention générale d'objectifs signée entre la Ville de Grenoble et l'association mentionnée ci-dessus,

ARTICLE UNIQUE

En application de l'article 3.1 alinéa 3 de la convention susvisée, l'accompagnement financier de la Ville de Grenoble au titre de l'année 2011 s'élève à :

Activites 2011	35 000 €
Subvention fonctionnement déjà votée : 35 500 €	

Fait à Grenoble, le _____ en 3 exemplaires originaux dont un remis à l'Association.

le Président de l'Association
Office Municipal des Sports

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Roger BARBERY

Sylvie DRULHON

**Avenant financier à la convention générale d'objectifs
(délibération n° 32-C007 - Conseil municipal du 05/07/2010)
signée le 11 août 2010 entre la Ville de Grenoble
et l'Association Club d'Escrime Parmentier**

Entre la Ville de Grenoble, représentée par son Maire, Monsieur Michel DESTOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2011,

et l'Association Club d'Escrime Parmentier, dont le siège social est situé au centre sportif Chorier Berriat, 12 rue Henri Le Chatelier 38100 GRENOBLE, représentée par son (sa) Président(e), dûment habilité(e).

PRÉAMBULE

Considérant la convention générale d'objectifs signée entre la Ville de Grenoble et l'association mentionnée ci-dessus,

ARTICLE UNIQUE

En application de l'article 3.1 alinéa 3 de la convention susvisée, l'accompagnement financier de la Ville de Grenoble au titre de l'année 2011 s'élève à :

Participations aux Championnats du Monde Junior 2011 en Jordanie de Clémentine FERNANDEZ et Ken Elie ZERBIB	2 250 €
--	---------

Fait à Grenoble, le

en 3 exemplaires originaux dont un remis à l'Association.

le (la) Président(e) de l'Association
Club d'Escrime Parmentier

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Sylvie DRULHON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CPER 2007-2013 - Volet Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante - Convention d'exécution opération PHELMA 2.

Madame Geneviève FIORASO expose,

Mesdames, Messieurs.

La Ville de Grenoble a engagé sa contribution financière au volet Enseignement supérieur-Recherche-Vie étudiante du Contrat de Projets Etat Région (13^{ème} CPER) par délibération du 19 novembre 2007. Aujourd'hui, les projets sont entrés en phase opérationnelle. Il convient donc de préciser les modalités de versement de la contribution de la Ville de Grenoble pour chacun d'eux.

Dans ce contexte, la Ville de Grenoble est appelée aux côtés de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de l'Isère, Maître d'Ouvrage de l'opération, et de la Métro à participer au financement du projet de construction de la deuxième tranche du bâtiment PHELMA 2 dédié à l'enseignement supérieur. Le projet se situe sur la presqu'île scientifique à Grenoble, sur le site Minatec.

Cette opération consiste en :

- d'une part, l'extension du bâtiment PHELMA 1 réalisé en 2006 dans le cadre de l'opération MINATEC. Cette extension d'environ 6 500 m² SHON sera réalisée dans le prolongement du bâtiment d'enseignement existant (extension prévue dès le projet initial) à l'ouest du bâtiment existant en R-6 ou R+7,
- d'autre part, la construction d'un amphithéâtre de 500 places avec ses annexes. Ce bâtiment sera indépendant structurellement de l'existant. D'une surface d'environ 1 700 m² SHON, il sera réalisé sur le terrain public actuellement engazonné situé à l'est du bâtiment existant, en bordure du Parvis Louis Néel.

Cette réalisation permettra à l'école PHELMA (PHysique, ELectronique MAériaux) de Grenoble INP qui accueille d'ores et déjà plus de 1 000 étudiants, d'augmenter sa capacité d'environ 800 élèves supplémentaires.

Financement de l'opération :

Le projet est inscrit au CPER 2007-2013 pour un montant de 22.5 Millions d'Euros

Partenaires	Financement	FCTVA	total investissement
Conseil Général (Maître d'Ouvrage)	7 500 000	2 864 170	10 364 170
Conseil Régional Rhône Alpes	6 000 000	0	6 000 000
Etat	4 000 000	0	4 000 000
La Métro	3 000 000	0	3 000 000
Ville de Grenoble	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL	22 500 000	2 864 170	25 364 170

Après la décision du Conseil Général de réinvestir le FCTVA dans cette opération, le financement initial de 22.5M€ permet un investissement global de 25.364.170 M€.

La participation de la Ville de Grenoble à cette opération s'élève à 2 000 000 Euros, montant forfaitaire et définitif. Il est proposé au Conseil Municipal de verser cette contribution sous forme de subvention d'équipement selon les modalités décrites dans la convention de financement en annexe, soit :

- 20% à la signature de la convention.
- 60% maximum à l'avancement des travaux.
- 20% sur justification de l'achèvement des travaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville de Grenoble, chapitre 204 "Subventions d'équipement", nature 20413 "Département", fonction 90 "Interventions économiques".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 12 septembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'opération PHELMA 2,**
- **de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans la convention ci-jointe.**

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme.
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Geneviève FIORASO

Affichée le :

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION : Opération Campus Grenoble
Université de l'Innovation. Convention d'exécution opération IBS2.**

Madame Geneviève FIORASO expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble a engagé sa contribution financière à l'Opération Campus Grenoble Université de l'Innovation par délibération en date du 28 mars 2011. Aujourd'hui, les projets sont entrés en phase opérationnelle. Il convient donc de préciser les modalités de versement de la contribution de la Ville de Grenoble pour chacun d'eux.

Dans ce contexte, la Ville de Grenoble est appelée aux côtés de la Région Rhône-Alpes, de la Métro et du CEA. Maître d'ouvrage de l'opération, à participer au financement de l'opération IBS2.

Le projet IBS2 (Institut de Biologie Structurale, unité mixte CEA, CNRS, UJF) concerne l'agrandissement et la relocalisation de l'IBS dans un nouveau bâtiment situé sur la Presqu'île Scientifique de Grenoble, à proximité et en lien avec le synchrotron (ESRF).

L'opération porte sur la construction de bâtiments d'une surface SHON de 9 342 m² et comprend :

- un espace d'accueil, un pôle administration, des locaux communs (salle de séminaire, salle de réunions, espace de convivialité, locaux logistiques),
- un pôle recherche organisé globalement et schématiquement en plateaux de recherche et plates-formes d'instrumentation,
- des locaux techniques.

Les bâtiments réalisés dans le cadre de cette convention seront destinés à :

- accueillir des équipes de recherche (laboratoires) pour des recherches interdisciplinaires,
- accueillir de façon temporaire, autour d'un projet de recherche, des chercheurs publics et privés,
- permettre à des projets de se développer et d'évoluer en start-up sans remettre en cause le fonctionnement des laboratoires dont ils sont issus.

Financement de l'opération :

Le projet relève d'un financement triple :

- le CPER 2007-2013 sur la base d'un financement de 8.1 millions d'Euros. La Ville de Grenoble s'est engagée, à ce titre, à hauteur d'un million d'Euros par délibération en date du 29 juin 2010.
- l'opération Campus sur la base d'un financement à hauteur de huit millions d'Euros dont un million d'euros de la Ville de Grenoble.
- le CEA sur la base d'un financement à hauteur de 4 millions d'Euros.

Dépenses en millions d'€		Recettes en millions d'€	
		Région Rhône-Alpes	3.9
		Conseil Général de l'Isère	1.1
		Métro	2.1
		Ville de Grenoble	1
		} CPFR	
		Région Rhône-Alpes	3
		Métro	4
		Ville de Grenoble	1
		} Operation Campus	
		CEA	4
Total dépenses	20.1	Total recettes	20.1

La participation de la Ville de Grenoble à cette opération au titre de l'Opération Campus s'élève à 1 000 000 d'Euros. Il est proposé au Conseil Municipal de verser cette contribution sous forme de subvention d'équipement selon les modalités décrites dans la convention de financement annexée à la présente délibération, soit :

- 20% à la signature de la convention,
- 60% maximum à l'avancement des travaux.
- 20% sur justification de l'achèvement des travaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville de Grenoble, chapitre 204 "Subventions d'équipement", nature 20418 "Autres organismes publiques", fonction 90 "Interventions économiques".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 12 septembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'exécution de l'opération IBS2,**
- **de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans la convention ci-jointe.**

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Geneviève FIORASO

Affichée le :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION : Opération Campus Grenoble Université de l'Innovation. Convention d'exécution opération d'extension et de réhabilitation de l'IEP de Grenoble.

Madame Geneviève FIORASO expose,

Mesdames. Messieurs.

La Ville de Grenoble a engagé sa contribution financière à l'Opération Campus Grenoble Université de l'Innovation par délibération du 28 mars 2011. Aujourd'hui, les projets sont entrés en phase opérationnelle. Il convient donc de préciser les modalités de versement de la contribution de la Ville de Grenoble pour chacun d'eux.

Dans ce contexte, la Ville de Grenoble est appelée aux côtés de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et de la Métro, Maître d'Ouvrage de l'opération, à participer au financement du projet d'extension et de réhabilitation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Grenoble.

Dans le contexte de maîtrise des cursus, l'IEP de Grenoble devrait voir ses effectifs étudiants quasiment doubler à l'horizon 2020 (3 500 étudiants).

L'IEP de Grenoble doit donc adapter ses locaux pour permettre à ses étudiants, ses chercheurs et ses personnels – enseignants, administratifs ou techniques – d'évoluer dans un environnement adapté aux fonctions et missions de chacun. Cela se traduit par la nécessité de réhabiliter une partie des espaces existants, d'étendre la surface construite et de mettre aux normes le bâtiment existant (accessibilité, intrusion...).

Le projet s'articule donc sur la restructuration de son centre de documentation et sur la création de surfaces nouvelles pour la recherche (UMR PACTE). Le volet restructuration-réhabilitation des locaux représente, au stade de la pré-programmation, environ 3 000 m² et la création de surfaces nouvelles environ 1 900 m².

Le projet est complété par des interventions en faveur de l'amélioration thermique de l'ensemble des locaux, conforme aux prescriptions de la Charte de Développement Durable de l'Opération Campus grenobloise.

Financement de l'opération :

Le projet relève d'un financement double : il est inscrit au CPER 2007-2013 pour sa composante extension sur la base d'un financement Etat et Région de 1,322 million d'Euros et il est inscrit au titre de l'Opération Campus, sur la base d'un financement de 9 millions d'Euros.

Dépenses TDC en millions d'€		Recettes en millions d'€	
Budget "CPER"	1.322	Etat	0.500
		Région Rhône-Alpes	2.500
		Métro	5.322
Budget "Opération Campus"	9.000	Ville de Grenoble	2.000
Total dépenses TDC	10.322	Total recettes	10.322

La participation de la Ville de Grenoble à cette opération s'élève à 2 000 000 d'Euros. Il est proposé au Conseil Municipal de verser cette contribution sous forme de subvention d'équipement selon les modalités décrites dans la convention de financement en annexe, soit :

- 20% à la signature de la convention.
- 60% maximum à l'avancement des travaux.
- 20% sur justification de l'achèvement des travaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville de Grenoble, chapitre 204 "Subventions d'équipement", nature 20415 "Groupement de collectivités", fonction 90 "Interventions économiques".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 12 septembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans la convention ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'exécution du programme d'extension et de réhabilitation de l'IEP de Grenoble.

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Geneviève FIORASO

Affichée le :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Participation de la Ville de Grenoble au Salon de l'Immobilier d'Entreprise SIMI 2011.

Madame Geneviève FIORASO expose,

Mesdames. Messieurs.

Le Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI), dédié au marché français de l'immobilier d'entreprise réunit chaque année à Paris les principaux investisseurs et décideurs nationaux de ce secteur.

Dans le cadre de son action en faveur du développement économique et de sa politique de promotion du territoire, la Ville de Grenoble participe depuis 5 ans à ce salon aux côtés de Grenoble Alpes Métropole, de la SEM Innovia et du Pays Voironnais depuis 2 ans. Le SIMI représente un temps fort incontournable pour valoriser le territoire et présenter les grands projets de la Ville et de l'agglomération.

L'édition du SIMI pour l'année 2011 se déroulera à Paris du 30 novembre au 2 décembre. Il est proposé que la Ville de Grenoble participe à cette nouvelle édition aux côtés de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais et de la Communauté de communes du Grésivaudan sous la bannière "Grenoble Territoire", afin de promouvoir avec la SEM Innovia les grands projets Bouchayer-Viallet et Presqu'île scientifique.

Il est envisagé de mettre en œuvre une action de promotion commune afin de présenter :

- les avantages compétitifs du territoire en matière économique, d'innovation et d'attractivité,
- les offres immobilières majeures (opérations de rénovation urbaine et parcs d'activités).

Le coût global prévisionnel de la participation au SIMI 2011 est estimé à 95 000 € TTC :

- 40 000 € de Grenoble Alpes Métropole, maître d'ouvrage de l'opération,
- 25 000 € du Pays Voironnais,
- 20 000 € de la communauté de communes du Grésivaudan,
- 10 000 € de la Ville de Grenoble via la SEM Innovia.

La participation de la Ville de Grenoble à hauteur de 10 000 € sera intégralement prise en charge par la SEM Innovia dans le cadre des projets Bouchayer-Viallet et Presqu'île scientifique.

Les modalités de partenariat établies pour l'organisation de cette participation commune au SIMI 2011 sont définies dans une convention entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et la SEM Innovia, le Pays Voironnais et le Grésivaudan.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 12 septembre 2011
- Vie Urbaine et Développement Durable du 15 septembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, la SEM Innovia, le Pays Voironnais et la communauté de communes du Grésivaudan.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Geneviève FIORASO

Affichée le :

INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE : Forum pour l'Emploi 2011 : convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, et Pôle Emploi.

Monsieur Abderrahmane DJELLAL expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble, en collaboration avec un large réseau de partenaires, organise la huitième édition du Forum pour l'Emploi du 11 au 13 octobre 2011, dans l'enceinte du centre commercial Grand'Place.

Dans la continuité des éditions précédentes, cette manifestation est dédiée à la rencontre entre les entreprises installées sur le bassin d'emploi et les demandeurs d'emploi éprouvant des difficultés dans leurs recherches. Le Forum constitue un réel outil d'accompagnement à l'emploi à travers la préparation des publics, réalisée en amont du Forum par les structures d'accompagnement à l'emploi, notamment par le Service Initiatives Emploi et la Mission Locale de Grenoble.

Organisé en partenariat avec les acteurs institutionnels et privés intervenant sur le champ de l'emploi dans l'agglomération, le Forum constitue un temps fort, fédérateur à l'échelle de l'agglomération. Cette nouvelle édition accueillera plus de 120 employeurs et 70 partenaires de l'emploi. 5500 visiteurs sont attendus sur les 3 jours.

A travers une convention partenariale, la ville de Grenoble et Pôle Emploi ont articulé leurs moyens pour intervenir conjointement sur le Forum pour l'Emploi depuis 2006. La Ville de Grenoble, et Pôle Emploi souhaitent renforcer le partenariat à travers quatre axes de travail : la préparation du public, la promotion, la prospection, et l'animation du Forum.

Afin de proposer une action d'envergure à l'échelle du territoire, le Forum pour l'Emploi s'inscrit en lien avec la Semaine pour l'Emploi de Pôle Emploi, intitulée "Une semaine pour un emploi" qui se déroulera la même semaine. La Ville de Grenoble et Pôle Emploi veille à la complémentarité de leurs actions.

La présente convention fixe les modalités du partenariat entre Pôle Emploi et la Ville de Grenoble dans le cadre de l'édition 2011 du Forum pour l'Emploi, en précisant les engagements de chacun sur les différentes étapes.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economic, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 12 septembre 2011
- Solidarité du 14 septembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat entre la ville de Grenoble, Pôle Emploi, concernant le Forum pour l'Emploi 2011.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Marie-José SALAT

Affichée le :

Annexe à la délibération n° 68 - 6001

Rendus-Comptes – Conseil Municipal du 26/09/11
 Décisions en matières de passation de marchés passé en application de l'article 28 et 30 du code des marchés publics

Fait le : 01/07/11 et 31/08/11

Travaux						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A118	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011 Nettoyage - 11A118	MIL SERVICES 38100 GRENOBLE	640,00	07/07/11	DPGF	
11A134	SELF MUNICIPAL CLEMEENCEAU Travaux d'aménagement 2011 Nettoyage marché n° 11A134	MIL SERVICES 38100 GRENOBLE	1 200,00	11/07/11	DPGF	
11A095	Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire Manutention - Nettoyage- 11095	LE NETTOYAGE DAUPHINOIS 38100 GRENOBLE	1 285,00	25/07/11	DPGF	
11A114	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011 Stores - Occultation - 11A114	TMY PRO 38120 SAINT EGREVE	1 790,00	07/07/11	DPGF	
11A127	SELF MUNICIPAL CLEMEENCEAU Travaux d'aménagement 2011 Serrurerie marché n° 11A127	GEROC SARL 38400 SAINT MARTIN D'HERLES	1 922,50	11/07/11	DPGF	
11A011	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Alarme intrusion - 11A011	ALFASIC PROTECTION 38320 EYBENS	1 924,00	02/07/11	DPGF	
11A126	SELF MUNICIPAL CLEMEENCEAU Travaux d'aménagement 2011 Menuiseries bois marché n° 11A126	ENTREPRISE BOUCHLE FRERES MENUISERIE 38950 ST MARTIN LE VINOUX	2 358,50	09/07/11	DPGF	

Travaux						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A133	SELF MUNICIPAL CLEMENCEAU Travaux d'aménagement 2011 Vinerie marché n° 11A133	CAP VERRE 38130 ECHIROLLES	2 399,40	12/07/11	DPGF	
11A130	SELF MUNICIPAL CLEMENCEAU Travaux d'aménagement 2011	BAILLY S.A.R.L. REVETEMENT DE SOLS & MURS 38170 SEYSSINET	2 170,00	11/07/11	DPGF	
11A091	Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire Revêtement de sol souple - 11A091	BAILLY S.A.R.L. REVETEMENT DE SOLS & MURS 38170 SEYSSINET	6 391,00	25/07/11	DPGF	
11A113	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011 Sol souple - 11A113	BAILLY S.A.R.L. REVETEMENT DE SOLS & MURS 38170 SEYSSINET	7 055,50	07/07/11	DPGF	
11A112	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011 Peinture - 11A112	MONTAINE PLINTURE 38360 SASSENAGE	7 206,70	07/07/11	DPGF	
11A125	SELF MUNICIPAL CLEMENCEAU Travaux d'aménagement 2011 Cloisons - 1 aux-plafonds marché n° 11A125	FERRIGNO SARL 38450 VIF	7 577,89	11/07/11	DPGF	
11A124	SELF MUNICIPAL CLEMENCEAU Travaux d'aménagement 2011 Maçonnerie marché n° 11A124	ETRA S.A.R.L. 38140 RIVES	8 608,00	11/07/11	DPGF	
11A132	SELF MUNICIPAL CLEMENCEAU Travaux d'aménagement 2011 Faux-plafond tendu marché n° 11A132	DECOR ET HARMONIE 38500 VOIRON	8 614,39	05/08/11	DPGF	

Travaux						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A116	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011	JBN1 SARL 38130 ECHIROLLES	9 964,69	07/07/11	DPGF	
11A111	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011	SAIT 38320 BRESSON	10 199,50	07/07/11	DPGF	
11A128	Cloisons - Doublages - faux-plafonds - 11A111 SEJF MUNICIPAL CLEMENCEAU Travaux d'aménagement 2011	FIELEC SERVICE ELECTRIQUE - PLOMBERIE 38610 CLAIR	11 229,93	11/07/11	DPGF	
11A089	Maternelle Diderot Extension et reconstruction du restaurant scolaire Carrelage - Faïence - 11A089	CARRIAGE ET REALISATION SARI. Sols et Murs 38100 GRENOBLE	11 816,00	25/07/11	DPGF	
11A129	SEJF MUNICIPAL CLEMENCEAU Travaux d'aménagement 2011 Chauffage - Ventilation - Sanitaire marché n° 11A129	ETS TRAPANI FRÈRES CHAUFFAGE - SANITAIRE - CLIMATISATION - ZINGUERIE 38180 SEYSSINS	12 658,10	11/07/11	DPGF	
11A090	Maternelle Diderot Extension et reconstruction du restaurant scolaire Peinture - 11A090	STPR 38120 SAINT EGREVE	13 101,90	25/07/11	DPGF	
11A109	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011	ETRA S.A.R.L. 38140 RIVES	17 089,00	07/07/11	DPGF	
11A110	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011 Menuiseries extérieures et intérieures bois - 11A110	BPS38 38660 ST VINCENT DE MFRUCZIE	17 401,86	07/07/11	DPGF	

Travaux						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A115	Maternelle Buffon Création d'une classe 2011	SEREL SARL 38113 VEUREY VOROIZE	17 522,00	07/07/11	DPGF	
11A117	Serrurerie - 11A115 Maternelle Buffon Création d'une classe 2011 Chauffage - Ventilation - Sanitaire - 11A117	ETS TRAPANI FRÈRES CHAUFFAGE - SANITAIRE - CLIMATISATION - ZINGUERIE 38180 SEYSSINS	18 280,31	07-07/11	DPGF	
11A131	SELF MUNICIPAL CLEMENCLAU Travaux d'aménagement 2011 Peinture - Revêtement mural marché n° 11A131	S.D.P.V. STÉ DAUPHINOISE DE PLINTURE ET VITRERIE	19 699,50	11/07/11	DPGF	
11A094	Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire Equipements de cuisine 11A094	38760 VARCIS ALLIERES ET RJSSET MIRENCHOLE 38100 GRENOBLE	21 000,00	01/08/11	DPGF	
11A088	Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire	DAUPHINE CONCEPT FERMETURES	21 313,00	01/08/11	DPGF	
11A106	Menuiseries aluminium - Occultation - 11A088 Groupe scolaire Jean Jaurès Réfection de toiture Etanchéité marché n° 11A106	TECOBIST 69120 VAULX EN VELIN	23 699,72	06/07/11	DPGF	
11A086	Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire Cloisons - Doublage - Faux-plafonds - 11A086	SORAP 38400 SAINT MARTIN D'HERIES	27 486,00	26/07/11	DPGF	

Travaux						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A085	Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire	LETRA S.A.R.L. 38140 RIVIPS	27 683,00	26/07/11	DPGF	
11A107	Démolition - Maçonnerie - 11A085 Groupe scolaire Jean Jaurès Réfection de toiture	MAJON SARL 38261 LA CÔTE SAINT ANDRE	28 000,49	06/07/11	DPGI	
11A092	Cloisons marché n° 11A107 Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire	DUNILLEC SARL 38420 LE VERSOUD	51 510,66	25/07/11	DPGF	
11A267	Electricité - 11A092 CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (C.R.R) Travaux d'électricité et de chauffage	DUNELFC SARL 38420 LE VERSOUD	34 872,02	25/07/11	DPGF	
11A087	Electricité - 11A267 Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire	ENTREPRISE BOUCHEF1 FRÈRES MLNUISERIE 38950 ST MARTIN LE VINOUX	46 792,00	26/07/11	DPGF	
11A168	Menuiseries extérieures et intérieures bois - 11A087 Musée de Grenoble Travaux de sécurité - Mise en conformité du désenfumage et sécurisation des accès toitures	CHUBB 73230 SAINT ALBAN-LEYSSE	53 900,00	25/07/11	DPGF	
11A105	Alarme incendie - Electricité - 11A168 Groupe scolaire Jean Jaurès Réfection de toiture Couverture - Zinguerie marché n° 11A105	EURO CHARPLNTE OLIVEIRA 38470 VINAY	73 602,40	07/07/11	DPGF	

Travaux						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A169	Musée de Grenoble Travaux de sécurité – Mise en conformité du désenfumage et sécurisation des accès toitures Sécurisation – 11A169	VOLTIGE SARI 57160 SCY CHAZELLES	73 665,00	25/07/11	DPGF	
11A313	Maternelle Diderot Extension et restructuration du restaurant scolaire Chauffage – Ventilation – Sanitaire – 11A313	SARI CLIMAT SANTI 38610 GILRES	78 641,00	26/07/11	DPGF	
11A190	INSTALLATION DES AIRES DE JEU DANS LES SQUARES ET JARDINS DE LA VILLE DE GRENOBLE REHABILITATION DE L'AIRE DE JEU CITE MOYRAND Marché n° 11 A 190	SAS VIVIER - TARVEL 38113 VEUREY VOROIZE	81 871,20	06/07/11	DPGF	
11A268	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (C.R.R.) Travaux d'électricité et de chauffage Régulation – 11A268	ENTREPRISE MOROT SAS 38120 SAINT EGREVE	85 082,00	26/07/11	DPGF	
11A171	Ecole primaire Les Buttes Réfection toiture terrasse Eclairage zénithaux marché n° 11A171	ECODIS S.A. SYSTEMES SECURITE INCENDIE 69970 CHAPONNAY	91 250,00	26/07/11	DPGF	
11A138	Amenagement de l'allée d'Essen ZAC Feissaire Jeux Olympiques Sols béton – 11A138	SPORTS ET PAYSAGES 38360 SASSLONNAGE	95 572,00	25/07/11	DPGF	
11A172	Site de la Bastille – Falaise Quai de France Mise en sécurité Confortement – Maçonnerie	Groupement solitaire G.T.S. / E.E.R.B. 38420 DOMENE	119 636,00	11/07/11	DQF	
11A372	Travaux de rénovation de chaussées 2011 - rue Auguste Prudhomme et avenue St Roch (entre rue Auguste Prudhomme et boulevard Marechal Leclere) et rue André Argouges. Marché n° : 11A372	SCREG SUD-EST AGENCE DU DAUPHINE 38432 ECHIROLLES CEDEX	212 055,00	25/07/11	BPU	

Rendus-Comptes – Conseil Municipal du 26/09/11

Décisions en matières de passation de marchés passé en application de l'article 28 et 30 du code des marchés publics

Travaux						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A401	Marchés de travaux pour la rénovation des bâtiments ALPEXPO - MAPA	SCREG SUD-EST AGENCE DE GRENOBLE 38432 ECHIROLLES CEDEX	220 512,03	01/08/11	DPGF	
11A373	Travaux de rénovation de chaussesées 2011 - rue Abbé Grégoire (entre rue docteur Hermitte et boulevard Joseph Valheri) et avenue Rhin et Danube (entre rue des Champs Elysées et rue Joseph Bonchayen)	SCREG SUD-EST AGENCE DU DAUPHINE 38432 ECHIROLLES CEDEX	221 860,00	25/07/11	BPU	
11A170	Marché n° : 11A373 Ecole primaire Les Buttes Réfection toiture terrasse Etanchéité - Végétalisation marché n° 11A170	ETRA S.A.R.L. 38140 RIVES	254 659,00	27/07/11	DPGF	
11A167	Musée de Grenoble Travaux de sécurité - Mise en conformité du désenfumage et sécurisation des accès toitures Désenfumage - 11A167	ECODIS S.A. SYSTEMES SECURITE INCENDIE 69970 CHAPONNAY	259 125,00	25/07/11	DPGF	
11A137	Aménagement de l'allée d'Essen ZAC Teisseire Jeux Olympiques Aménagement général hors sols béton - 11A137	SAS VIVIER - FARVEL 38113 VEUREY VOROIZE	497 841,30	25/07/11	DPGF	
11A203	Travaux de carrelage dans les bâtiments de la Ville de Grenoble - marchés n° 11A202, 11A203, 11A204	SOGRECA 38100 GRENOBLE	570 000,00	17/08/11	BC	
11A202	Travaux de carrelage dans les bâtiments de la Ville de Grenoble - marchés n° 11A202, 11A203, 11A204	TMPS 38640 CLAIIX	570 000,00	16/08/11	BC	
11A204	Travaux de carrelage dans les bâtiments de la Ville de Grenoble - marchés n° 11A202, 11A203, 11A204	SBI Bâtiment et rénovation 38320 POISAT	570 000,00	16/08/11	BC	
11A142	Travaux de cloisons, faux-plafonds, projections à effectuer dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	I.A CHR 38580 ALLEVARD	680 000,00	27/08/11	BPU	

Travaux						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A142	Travaux de cloisons, faux-plafonds, projections à effectuer dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	SAT	680 000,00	27/08/11	BPU	
11A142	Travaux de cloisons, faux-plafonds, projections à effectuer dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	38320 BRLESSON GRENOBLE ISOLATION	680 000,00	27/08/11	BPU	
11A142	Travaux de cloisons, faux-plafonds, projections à effectuer dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	38400 SAINT MARTIN D'HERES COGNE MARION	680 000,00	27/08/11	BPU	
11A141	Travaux de maçonnerie dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	38470 VINAY TDMI	680 000,00	01/08/11	BPU	
11A141	Travaux de maçonnerie dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	38800 LE PONT DE CLAIJ Sauf ETRA	680 000,00	01/08/11	BPU	
11A230	ZAC Blanche Monier - Aménagement d'une nouvelle voie de desserte provisoire - 2 Revêtement béton	38140 RIVES VIVIER FARVEL	29 998,50	29/08/11	BPU	
11A247	Relèvement de la direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux 04 - Menuiserie bois	38113 VEURLY VOROISE DAUPHINE Menuiserie	13 942,00	29/08/11	DPGF	
11A229	ZAC Blanche Monier - Aménagement d'une nouvelle voie de desserte provisoire - 1 VRD	38130 ECHIROLES CONVERSO	222 997,20	29/08/11	BPU	
11T176	Désamiantage et démolition de bâtiment - ZAC Blanche Monier - Lot 1 : Désamiantage matériaux non friables	38450 VIF ETRA	2 720,00	20/06/11	DPGF	
11T177	Désamiantage et démolition de bâtiment - ZAC Blanche Monier - Lot 2 : Démolition	38140 RIVLS CONCEPT RENOV	22 235,00	06/07/11	DPGF	
11T194	ZAC Mistral Eaux Claires - Déplacement du terrain multisports, rue de la Solidarité - Lot 1 - Dépose et repose du multisports sur gazon synthétique	38100 GRLENOBLE ISERE CLÉAN	29 000,25	13/07/11	BPU	
11T195	ZAC Mistral Eaux Claires - Déplacement du terrain multisports, rue de la Solidarité - Lot 2 - Démolition	38320 POISAT CONVERSO TP	9 765,50	13/07/11	BPU	

Travaux					
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix
11A01367	Restructuration d'un espace d'animation de proximité – Quartier Mistral	ELECTRIC TOILERIE SAS 38130 ECHIROLLES	12 764,00	08/08/11	DPGF
Fournitures					
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix
11A0136	ACHAT DE TITRES DE TRANSPORT AERIEN	CWT VOYAGES 38000 GRENOBLE	0,00	02/08/11	BPU
11A015	Achat de chaussures et boîtes de sécurité pour les agents de la Ville de Grenoble - marchés n° 11A014 à 11A018 boîtes et bottillons fournis de sécurité	JALUT ET CIE 38404 ST MARTIN D'HERES	15 000,00	26/07/11	BPU
11A016	Achat de chaussures et boîtes de sécurité pour les agents de la Ville de Grenoble - marchés n° 11A014 à 11A018 chaussures de sécurité pour le personnel féminin des écoles	GEREN 38420 DOMIENE	21 000,00	26/07/11	BPU
11A018	Achat de chaussures et boîtes de sécurité pour les agents de la Ville de Grenoble - marchés n° 11A014 à 11A018	SMG SOCIETE METALLURGIQUE DE GRENOBLE 38432 ECHIROLLES CEDEX	24 000,00	26/07/11	BPU
11A017	Achat de chaussures et boîtes de sécurité alimentaires pour les agents de la Ville de Grenoble - marchés n° 11A014 à 11A018	SMG SOCIETE METALLURGIQUE DL GRENOBLE 38432 ECHIROLLES CEDEX	27 000,00	26/07/11	BPU
11A014	Achat de chaussures et boîtes de sécurité type montagne pour les jardiniers chaussures de sécurité pour les agents de la Ville de Grenoble - marchés n° 11A014 à 11A018	JALUT ET CIE 38404 ST MARTIN D'HERES	75 000,00	26/07/11	BPU
10F489	Achat de petits équipements horticoles - Lot 6 : Tondeuse autoalimentée chaussures de sécurité classiques et pour soudeurs	GIRAUD AGRICULTURE 38180 SEYSSINS	11 000,00	19/01/11	BPU

Rendus-Comptes – Conseil Municipal du 26/09/11
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 et 30 du code des marchés publics

Fournitures						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
10F595	Achat de produits d'entretien spécifiques à la restauration	ECOLAB 92412 ISSY LES MOULINEAUX CLDEX	29.500,00	21/06/11	BPU	
10F598	Acquisition d'une GED patrimoniale	BENTLEY 92817 PUTEAUX CEDEX	57.633,10	21/04/11	DPGF	
11F123	Fourniture et pose de panneaux à messages variables	OPTIFIB 37269 MONTS	Maxi : 75.000,00	08/07/11	BPC	
11F148	Acquisition d'un portail décisionnel	CAPGEMINI Technology Services 38330 MONTBONNOT	Maxi : 89.000,00	18/07/11	BPC	
11F163	Matériels et équipements divers de protection des personnes	GERIN SA 38420 DOMIENE	Maxi : 15.000,00	28/07/11	BPU	
11F165	Fourniture et pose de divers matériels sportifs – lot 2 : Tapis d'escalade	TRYO SPORT 13685 AUBAGNE	Maxi : 20.000,00	04/07/11	BPU	
11F260	Achat de parkas, gilets polaires pour le service du contrôle de stationnement	JERLEX INDUSTRIES 93510 CHASSINARD	Maxi : 15.000,00	29/08/11	BPU	
11F270	Fourniture de partitions musicales	A. CAPPELLA 69001 LYON	Maxi : 20.000,00	07/07/11	BPU	
11A425	Acquisition d'imprimantes scanners et appareils multifonctions	A2A SAS 38240 MEYLAN	Maxi : 89.000,00	18/08/11	BPU	
11A453	Diffuseurs lumineux pour le Musée de Grenoble	LUTC FIRE & SECURITY SERVICES 73250 SAINT ALBAN LLYSSE	9.342,00	26/08/11	DPGF	

Rendus-Comptes Conseil Municipal du 26/09/11
 Décisions en matières de passation de marchés passé en application de l'article 28 et 30 du code des marchés publics

N° Contrat		Services		Montant HT		Date		Type de prix	
Objet		Attributaire		Notifié		Notification			
		Adresse							
11A225	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble fourniture et maintenance de toilettes - 11A225	ALS 38800 PONTS DE CLAIIX		4 000,00		01/07/11		BPU	
11A221	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Grill technique - 11A221	ERTSE 69210 LENTILLY		7 000,00		01/07/11		BPU	
11A222	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Scène et podium - 11A222	ERTSE 69210 LENTILLY		8 500,00		01/07/11		BPU	
11A224	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Distribution électrique - 11A224	ESPACE CONCEPT 25220 CHALLEZEUILLE		9 000,00		01/07/11		BPU	
11A219	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Matériel de sonorisation (diffusion) - 11A219	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 EYBENS		10 000,00		01/07/11		BPU	
11A220	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Matériel de sonorisation (régies et moniteurs) - 11A220	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 EYBENS		14 000,00		01/07/11		BPU	
11A226	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Tentes et parquets - 11A226	VAI DAINE CHAPTEAUX 38620 SAINT GLOIRE EN VAI DAINL		17 000,00		01/07/11		BPU	
11A223	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Chapiteau et accessoires - 11A223	ESPACE CONCEPT 25220 CHALLEZEUILLE		20 000,00		01/07/11		BPU	

Rendus-Comptes - Conseil Municipal du 26/09/11
 Décisions en matières de passation de marchés passé en application de l'article 28 et 30 du code des marchés publics

Services						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11A218	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 FYBENS	20 000,00	01/07/11	BPU	
11A228	Lumière et matériel électrique - 11A218					
11A228	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble	LRTSE 69210 LENTULLY	20 000,00	01/07/11	BPU	
11A227	Structure de type échafaudage - 11A228					
11A227	Mise en oeuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble	SMB 69001 LYON	22 000,00	01/07/11	BPU	
11A227	Restauration des artistes et du personnel (catering) - 11A227					
11A312	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (C.R.R.)					
11A312	Travaux de mise en sécurité	Groupement conjoint IMPACTS ARCHITECTURE/CTG CIPAVEM/CO	88 633,75	18/08/11	DPGI	
11A312	Marché de maîtrise d'oeuvre	NCEPT ELQ/ANALYFELU Hélène GRILLET 38920 CROLLLES				
11A312	Conservatoire à rayonnement régional (CRR) Travaux de mise en sécurité	IMPACT Architecture 38920 CROLLLES	88.633,75	18/08/11	DPGF	
10S591	Maintenance des alarmes et systèmes de sécurité incendie de la Ville de Grenoble	SOCIETE UTC FIRE ET SECURITY Services	Mini : 20 000,00	26/01/11	BPU	
11P182	Observatoire du logement et du peuplement sur le quartier de la Villeneuve	73230 SAINT ALBAN LEYSSE FOHS 69009 LYON	Maxi : 29.000,00	26/07/11	DQE	
11P381	Diagnostic des consommations d'électricité du groupe scolaire Jean Jaurès	OXALIS 73340 BELLECOMBE EN BAUGES	Maxi : 25.000,00	18/08/11	BPU	
11S178	Formation à la qualité paysagère de l'espace public	STOA 13006 MARSEILLE	Maxi : 20.000,00	04/07/11	BPU	

Rendus-Comptes – Conseil Municipal du 26/09/11
 Décisions en matières de passation de marchés passé en application de l'article 28 et 30 du code des marchés publics

Services						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11S293	Fête nationale du 14 juillet 2011 – lot 1 : Mise en place de la sonorisation du feu	MUSIC PLUS 38320 EYBENS	14.809,86	01/07/11	BPU	
11S294	Fête nationale du 14 juillet 2011 – Lot 2 : Eclairage pour évacuation du public	MUSIC PLUS 38320 EYBENS	Estimé : 1.500,00	01/07/11	BP	
11S295	Prestation de sonorisation de cérémonies commémoratives organisées par la Ville de Grenoble – Lot 1 : Petites cérémonies	PROJEC SON 73460 BONVILLARD	400,00	04/07/11	BPU	
11S296	Prestation de sonorisation de cérémonies commémoratives organisées par la Ville de Grenoble – Lot 2 : Grande cérémonies	PROJEC SON 73460 BONVILLARD	500,00	04/07/11	BPU	
11S297	Prestation de sonorisation de cérémonies commémoratives organisées par la Ville de Grenoble – Lot 3 : Cérémonie du 14 juillet	MUSIC PLUS 38320 EYBENS	6.587,45	01/07/11	BDU	
11S299	Mise en place de la fête de la musique organisée par la Ville de Grenoble – Lot 2 : Esplanade Général Alain le Ray	SARI, MUSIC PLUS Grenoble 38320 EYBENS	3.342,57	01/07/11	BPU	
11S305	Mise en place de l'événement animations estivales du parc Paul Mistral – Lot 1 : Aménagement parc aventure / accrobranche	Bureau des Guides et Accompagnateur de Grenoble 38000 GRENOBLE	11.940,00	30/06/11	DPGF	
11S307	Mise en place de l'animation estivales du Parc Paul Mistral - Lot 3 Location de caravanes sanitaires	WC LOC 38800 Le PONT DE CE AIX	12.120,00	01/07/11	DPGF	
11S362	Mise en place de l'animation estivales du Parc Paul Mistral – Aménagement espace jeux d'eau et de brumes	AQUAREL L'IMAGINA 49400 SAUNIUR	45.686,00	22/06/11	DPGF	
11S366	Marché de services et d'insertion et de qualification professionnelle Travaux de peinture sur le site du M.L.N. de Grenoble	REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE 38000 GRENOBLE	11.423,00	28/08/11	DPGF	
11S394	Mise en place et maintenance d'un système d'affichage dynamique d'informations multimédia	KEWEGO 75017 PARIS	MAXI : 20.000,00	28/07/11	BPU	
11S418	Vidéo transmission d'un Opéra "Grand Public" le samedi 16 juillet 2011 à 21h15 – Lot 1 Vidéo projection	SOFT AUDIOTEL 38240 MEYLAN	6.172,24	11/07/11	DPF	

Rendus-Comptes - Conseil Municipal du 26/09/11

Décisions en matières de passation de marchés passé en application de l'article 28 et 30 du code des marchés publics

Services						
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification	Type de prix	
11S419	Vidéo transmission d'un Opéra "Grand Public" le samedi 16 juillet 2011 à 21h15 - Lot 2 Sonorisation	MUSIC PLUS 38320 EYBENS	1.518,50	11/07/11	DPF	
11P141	Renouvellement urbain de la Villeneuve Secteur Arlequin - Grenoble Réhabilitation du parking silo n°1 - Marché de coordonnateur SPS	NOVICAP 73800 MYANS	6.638,00	18/08/11	DPGF	
11P154	Réaménagement des quais de l'Isère - Marché de coordination SPS	A. COORD 38160 DIZENJEU	18.480,00	02/07/11	DPGF	
11P175	Réservoir de Bresson	E.K21 38920 CROLLES	17.157,20	05/07/11	DPGF	
11P292	Marché d'études diagnostic et de la structure du bâtiment Opération Bastille - 2012 - 2014 - Mise en sécurité et réhabilitation des fortifications	IMS RN 38330 MONTBONNOIE	21.962,50	10/08/11	DPGF	
11P368	Démolition de l'aile Sud du CNAC et travaux Annexe	Monsieur Pierre FEJOZ 38240 MEYLAN	11.850,00	13/07/11	DPGF	
11S181	ZAC Mistral Laux claires - Déplacement du terrain multisports, rue de la Solidarité - Fourniture d'équipements Sportifs	HUSSON International 68650 LAPOUTROIE	36.456,00	04/07/11	DEVIS	

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
11-2566	Arrêté (30/06/2011)	SCP BENICHOUC- PARA&TRIOUET DUMOULIN	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant la Cour administrative d'appel de Lyon par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Jardin de Bir Hakeim afin de demander l'annulation du jugement rendu par le Tribunal administratif de Grenoble du 27/12/2010.	
11-2626	Arrêté (30/06/2011)	Me FAVET	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête d'indemnisation déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Mluc GINON pour le préjudice causé par la chute d'un cyprès sur son véhicule stationné chemin des marronniers le 7/04/2010.	
11-2721	Arrêté (06/07/2011)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes en référé suspension et en annulation de l'arrêté n°11-2252 du 1/06/2011 portant interdiction de consommation d'alcool entre 18h et 5h sur les voies, places et espaces publics spécifiquement déterminés, et de vente d'alcool de 21h à 5h sur le même périmètre entre 6/06/2011 et le 15/10/2011.	
11-2722	Arrêté (06/07/2011)	Me FAVET	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé expertise médicale déposée devant le Tribunal administratif par M. et Mme DEBZA aux fins de déterminer le préjudice corporel causé par la chute de leur enfant lors d'une activité d'escalade organisée par la Ville au centre le Plateau, rue Anatole France le 19/04/2010.	

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIIONS EN JUSTICE :

11-2759	Arrêté (07/07/2011)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la SARL Sorel et Stendhal tendant à l'indemnisation de la société suite à l'annulation par la Ville du salon du bien-être.
11-2867	Arrêté (18/07/2011)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête visant à l'annulation de l'arrêté n° 10-1663 du 17/04/2010 portant réglementation de la profession de taxis sur la commune de Grenoble.
11-3226	Arrêté (08/08/2011)	Me JOSEPH	En cas de suite à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 25/06/2011, dans l'exercice de ses fonctions, M. FRANCOILLON, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
11-3227	Arrêté (29/07/2011)	Me FESSIER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 08/07/2011, dans l'exercice de ses fonctions, M. GUYON, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
11-3313	Arrêté (26/08/2011)	SCP CALAS	La Ville est autorisée à intervenir devant la cour d'appel de Grenoble dans le cadre de la procédure d'appel formulée à l'encontre du jugement suscité par Mme BEAUD'HUY, M. CHAN, M. GARREL, MM. PACCALFI, M. ROUASTI et Maître SERRANO.
11-3369	Arrêté (26/08/2011)	SELARL Comet-Vincent- Seguret	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance par Mme QUENTEL.
11-3387	Arrêté (02/09/2011)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à intervenir devant la Cour administrative d'appel dans le cadre du contentieux opposant au SIVOM des 7 l'aux.
11-3389	Arrêté (02/09/2011)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Mme VIVACQUA en indemnisation du fait de sa non titularisation.

11-3394	Arrêté (08/08/2011)	Me JOSF.PH	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 2/07/2011, dans l'exercice de ses fonctions. M. FAISY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
---------	------------------------	------------	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île (30/06/2011)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9	Projet CEA - Les témoins du bâtiment 41.02 - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île	Montant de la participation financière : 16 995 € TTC
	Convention d'occupation précaire (06/07/2011)	ICANOPEF 2 allée Galilée 86961 Futuroscope Chasseneuil	La Ville met à disposition du preneur, à titre précaire et révoable, à compter du 6/07/2011, un local d'une surface de 146,5 m ² , au rez de chaussée de l'immeuble 12 rue Ampère. Durée : du 6/07/2011 jusqu'à la livraison du local A101 (prévue fin septembre).	Indemnité mensuelle : 517 € HT et hors charges
	Avenant de résiliation de bail (27/05/2011)	Sarl GALA Centre CEMOI 12 rue Ampère Grenoble	Le bail du 1/09/1998 est résilié avec effet au 31/05/2011, les loyers seront dus par le preneur à la Ville jusqu'à cette date.	
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (01/07/2011)	Grenoble Solidarité 1 rue Hauquelin 38000 Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper l'emplacement de stationnement pour véhicule n° 8 dans le parking sud du centre CEMOI dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 1/07/2011.	Redevance mensuelle : 29 € HT

	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (04/07/2011)	BH TECHNOLOGIES 12 rue Ampère Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper 3 emplacements de stationnement pour véhicule dans le parking situé au sous sol du bâtiment CEMOI 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 1/07/2011.	Redevance mensuelle : 201 CHT
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (04/07/2011)	BH TECHNOLOGIES 12 rue Ampère Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper 6 emplacements de stationnement pour véhicule dans le parking sud du bâtiment CEMOI 12 rue Ampère dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 1/07/2011.	Redevance mensuelle : 174 € HT
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (24/06/2011)	Construire autrement 12 rue Ampère Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper un emplacement de stationnement pour véhicule dans le parking sud du bâtiment CEMOI 12 rue Ampère dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 1/07/2011.	Redevance mensuelle : 29 € HT
	Convention de mise à disposition (23/05/2011)	M. GOUÛACHE 140 rue Jean Jaurès 38220 Vizille	La Ville met à disposition du preneur un box d'une surface de 14 m² dans le parking silo 3 sis 57 galerie de l'Arlequin. Durée : du 19/05/2011 jusqu'à la mise en service du nouveau parking silo.	Gratuit
	Promesse de bail commercial (18/07/2011)	Vélocité services 12 rue Ampère Grenoble	La Ville s'engage à donner à bail au preneur un local d'une surface de 195 m² au centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 9 ans, à compter de la date de fin des travaux (prévue en septembre)	Loyer mensuel hors charges et HT : - 812.50 € jusqu'au 31/12/2011 - 975 € à compter du 1/01/2012
	Convention d'occupation local archives (1/07/2011)	Design and Reuse, Fatimes Network 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 7 m² situé au sous-sol dit bâtiment CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 1/07/2011.	Redevance mensuelle hors charges et HT : 29,17 €

	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (1/07/2011)	Design and Reuse, Eatimes Network 12 rue Ampère Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper 3 emplacements de stationnement dans le parking sud du centre CEMOI dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 1/07/2011.	Redevance mensuelle HT : 87 €
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (1/07/2011)	Design and Reuse, Eatimes Network 12 rue Ampère Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper 1 emplacement de stationnement dans le parking situé au sous-sol du bâtiment CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 1/07/2011.	Redevance mensuelle HT : 67 €
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île (22/07/2011)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cedex 9	Projet CEA - extension du restaurant d'entreprise - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île	Montant de la participation financière : 111 335,64 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île (13/07/2011)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cedex 9	Projet CEA plateforme nano-sécurité - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île	Montant de la participation financière : 944 271,90 € TTC
	Avenant n°1 au bail dérogatoire du 31/01/2011 (08/07/2011)	M. Joachim ANDRÉS 118 avenue de la Bruyère 38100 Grenoble	La Sarl TEBERO CONSULTING est substituée à M. ANDRÉS dans le bail dérogatoire en date du 31/01/2011.	
	Convention d'occupation précaire (29/07/2011)	Le relais Ozanam 1 allée du Gâtinais 38130 Echirolles	La Ville loue au preneur une maison d'une surface de 80 m² située 71 rue Général Mangin. Durée : du 1 07/2011 au 31/12/2011.	Redevance mensuelle TTC : 400 €

	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (13/07/2011)	JCD Logistique Centre CEMOI 10 Bis, 12 rue Ampère Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper les emplacements de stationnement n° 6 et 7 pour véhicule dans le parking sud du centre CEMOI dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers.	Redevance mensuelle : 58 € HT
	Convention d'occupation précaire (03/08/2011)	M. BLANC 131 avenue Léon Blum 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur une maison à usage d'habitation principale, 131 avenue Léon Blum. Durée : jusqu'au 15/10/2011	gratuit
	Avenant n°1 au bail commercial du 1/06/2011 (28/07/2011)	I-MEDIA 124 rue des Alliés 38100 Grenoble	Le loyer des locaux sis 13 avenue Marie Reynoard sera appelé à compter du 1/09/2011. Les loyers des mois de juillet et août 2011 seront appelés sur les locaux 18 bis rue des Trembles.	
	Avenant de résiliation de bail (29/08/2011)	Société PUBLIEXPO 12 rue Ampère 38000 Grenoble	Le bail est résilié avec effet au 30/09/2011.	
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (25/07/2011)	Société VERDANCE 12 rue Ampère 38000 Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper 3 emplacements de stationnement pour véhicule dans le parking situé à l'extérieur du bâtiment CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 25 juillet 2011.	Redevance mensuelle : 87 € HT
	Avenant n°1 au bail dérogatoire du 15/02/2010 (25/07/2011)	SIEL INFORMATIQUE Le Polynôme 25 avenue de Constantine 38100 Grenoble	Le bureau n°1 d'une surface de 9,45 m² est loué en lieu et place du bureau n°2 au preneur, à compter du 1.07.2011.	Loyer HT et hors charges : +8,76 €

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

11-2812	Arrêté (18/07/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien sis 14 rue Daguesclin.	Prix : 290 000 €
11-2950	Arrêté (22/08/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation de deux maisons de maître et d'une petite maison en partie murée, sises 107 cours de la Libération.	Prix proposé par la Ville : 2 870 000 €
11-2951	Arrêté (1/08/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'une maison sise 97 cours de la Libération	Prix proposé par la Ville : 350 000 €